

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

PROCÈS-VERBAL de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le dix-septième du mois de mars de l'an deux mille quinze à seize heures trente (17-03-2015 à 16 h 30) au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Madame Violaine Doyle, préfet et mairesse de la ville de Port-Cartier
Madame Carole Chevarie, conseillère, ville de Port-Cartier
Monsieur Gilles Fournier, conseiller, ville de Port-Cartier
Monsieur Réjean Porlier, préfet suppléant et maire de la ville de Sept-Îles
Monsieur Denis Miousse, conseiller, ville de Sept-Îles

OUVERTURE DE LA SESSION

La préfet, madame Violaine Doyle, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

2015-03-035

Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du mardi 17 mars 2015

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du mardi 17 mars 2015 tel que présenté et en laissant l'item « Affaires nouvelles » ouvert."

2015-03-036

Adoption du procès-verbal de la session régulière du 17 février 2015

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Sept-Îles monsieur Réjean Porlier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session régulière du 17 février 2015 tel que présenté."

Correspondance

Ville de Port-Cartier , nomination et représentation des élus au sein des différents comités 2015

2015-03-037

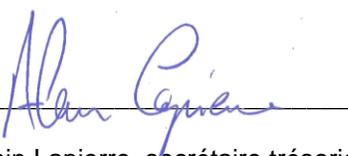
Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement de la MRC de Sept-Rivières au 12 mars 2015

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 12 mars 2015, de 184 045.79 \$".
(Voir annexe « A »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisant pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2015-03-038

Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement du TNO Lac-Walker au 12 mars 2015

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Carole Chevarie,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 12 mars 2015, de 50 828.67 \$".
(Voir annexe « B »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la municipalité TNO Lac-Walker dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2015-03-039

Autorisation de signature d'une entente de Service d'archives de la MRC de Sept-Rivières

ATTENDU QUE la convention de partenariat 2011-2012 services professionnels en archivistique et entreposage se termine le 30 mars 2015;

ATTENDU QUE la MRC et ses partenaires reconnaissent l'importance et l'utilité d'offrir des services communs de conservation et de diffusion des archives des organismes publics et privés de son territoire;

ATTENDU LA volonté des partenaires de renouveler l'entente.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise madame Violaine Doyle, préfet et monsieur Alain Lapierre, directeur général, à signer la convention de partenariat 2015-2018 – services professionnels en archivistique et entreposage de la MRC de Sept-Rivières.

2015-03-040

Demande de prolongation de l'entente de délégation concernant la gestion du Programme de développement régional et forestier du ministère des Ressources naturelles

ATTENDU QUE l'entente de délégation concernant la gestion du programme de développement régional et forestier du ministère des Ressources naturelles a été signée en septembre 2013;

ATTENDU QUE l'annonce tardive et les délais de mise en place du nouveau programme ont empêché la réalisation de projets au cours de l'été 2013;

ATTENDU QUE l'enveloppe budgétaire 2014-2015 a été connue le 21 juillet 2014, le premier versement reçu le 20 août et la confirmation du cadre normatif le 28, a empêché d'investir dans la réalisation de nouveaux projets durant l'été 2014;

ATTENDU QUE l'entente prend fin le 31 mars 2015;

ATTENDU QUE la majorité des travaux doivent se réaliser en saison estivale et que dans le contexte actuel, des sommes importantes ne pourront pas être investies pour la réalisation de projets avant le 31 mars 2015;

ATTENDU QUE l'article 4.2 de l'entente stipule que l'enveloppe annuelle peut, si elle n'a pas été engagée lors de l'exercice financier pour lequel elle a été octroyée, être reportée aux années subséquentes aux fins de la mise en œuvre des activités prévues au programme;

ATTENDU QUE l'article 6 de l'entente stipule qu'à l'expiration de la présente entente, le Délégué pourra conserver les sommes non utilisées (non dépensées ou non engagées) et les reporter à l'année suivante en vue de réaliser tout projet dans la continuité de ce programme et selon une entente à convenir avec le Ministère;

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Sept-Îles monsieur Réjean Porlier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"DE demander au ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs une prolongation du PDRF jusqu'au 31 décembre 2015 afin de permettre l'investissement des montants prévus à l'entente qui n'ont pu être engagés compte tenu des retards dans l'application du programme;

QUE la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, au ministre responsable de la Côte-Nord, ainsi qu'à la députée de Duplessis et au comité de transition."

2015-03-041

Octroi du contrat - Services professionnels pour la préparation de plans et devis

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières désire réaliser la réfection de la chaussée de la route d'accès en TNO menant au secteur Lac Daigle

ATTENDU QUE l'offre de service déposé par la firme WSP en date du 12 mars 2015.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

"QUE le contrat pour Services professionnels pour la préparation de plans et devis est octroyé à l'entreprise WSP et ce, au montant de 21 890.00 \$ excluant les taxes applicables;

QUE les sommes budgétaires nécessaires soient prises dans le poste budgétaire TNO - honoraire professionnels;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet et le directeur général à signer le contrat et tout autre document s'y rattachant."

2015-03-042

Adoption du rapport annuel d'activités du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

ATTENDU QU'un Schéma de couverture de risques en sécurité incendie est en vigueur sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, la MRC de Sept-Rivières doit adopter un rapport annuel d'activités pour l'exercice 2014.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Carole Chevarie,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le Rapport annuel d'activités du schéma de couverture de risques en sécurité incendie – An 5 de mise en œuvre (Voir Annexe « C »);

QUE ledit rapport soit transmis au ministre de la Sécurité publique comme prévu par la Loi."

2015-03-043

Révision du schéma de couverture de risques en incendie

ATTENDU QUE le ministre de la Sécurité publique a délivré l'attestation de conformité du premier schéma de couverture de risques de la MRC de Sept-Rivières le 17 septembre 2009;

ATTENDU QUE selon l'article 29, de la loi sur la sécurité incendie, le schéma doit,

en outre, être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risque a été adopté par le conseil de la MRC de Sept-Rivières le 15 décembre 2009;

ATTENDU QUE la date d'entrée en vigueur du schéma est le 4 janvier 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil mandate Marie-Claude Dubé, coordonnatrice service de l'urbanisme de la ville de Port-Cartier, les directeurs des deux services incendies de son territoire ainsi que le directeur général de la MRC afin d'amorcer les travaux de renouvellement du schéma de couverture de risques en incendie."

2015-03-044

Octroi d'une aide financière pour la chambre de commerce de Sept-Îles

ATTENDU QUE la chambre de commerce de Sept-Îles présentera, le samedi 23 mai 2015 la 26^e édition du Gala des entreprises;

ATTENDU QUE ce prestigieux concours de la communauté des affaires est non seulement un moment unique pour reconnaître l'excellence des entrepreneurs d'ici, mais également une des activités de financement les plus importantes de la chambre de commerce;

ATTENDU QUE la chambre de commerce de Sept-Îles a sollicité la MRC de Sept-Rivières afin qu'elle contribue financièrement à la tenue de cet événement en échange de visibilité.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières contribue pour un montant de 1 000 \$ à titre de partenaire "Flamme" du gala des entreprises 2015 de la chambre de commerce de Sept-Îles qui se tiendra le 23 mai 2015

QUE les sommes soient prises à même le poste « promotion et publicités »."

2015-03-045

Octroi du contrat - TNO 2015-01-27 Services professionnels en évaluation foncière

ATTENDU LE rapport d'analyse du 16 mars 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Sept-Îles monsieur Réjean Porlier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

"QUE le contrat pour TNO 2015-01-27 Services professionnels en évaluation foncière est octroyé à l'entreprise l'immobilière société d'évaluation conseil inc., et ce, au montant de 160 900 \$ excluant les taxes applicables, pour un contrat se terminant le 31 octobre 2020;

QUE les sommes budgétaires nécessaires soient prises dans le poste budgétaire « évaluation municipale »;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet et le directeur général à signer le contrat et tout autre document s'y rattachant."

AVIS DE MOTION

Amendement au règlement N° 06-92 relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction – Modifications aux dispositions relatives à l'émission d'un permis ou d'un certificat d'autorisation

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier, que lors d'une séance ultérieure du Conseil de la MRC de Sept-Rivières, sera présenté pour adoption, un règlement amendant le règlement N° 06-92 relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction. L'amendement concernera les dispositions relatives à l'émission d'un permis ou d'un certificat d'autorisation.

Copie du projet de règlement est remis avec le présent avis et une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite lors de son adoption.

2015-03-046

Octroi d'une aide financière pour l'Élyme des sables

ATTENDU QUE la tenue du 6e Téléradiothon « La Récolte » au profit de l'Élyme des sables aura lieu le 29 mars 2015.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Sept-Îles monsieur Réjean Porlier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières confirme une participation de 500 \$ pour la tenue du 6^e Téléradiothon « La Récolte » au profit de l'Élyme des sables.

QUE les sommes soient prises à même le poste « Promotions et publicité »."

2015-03-047

Levée de la session

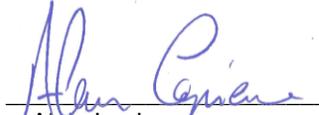
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Carole Chevarie,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 17 mars 2015 soit levée à 17 h 10."



Violaine Doyle
Préfet



Alain Lapierre
Directeur général et secrétaire trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.



Violaine Doyle
Préfet

ANNEXE A

LISTE DES COMPTES À PAYER
MRC DE SEPT-RIVIÈRES AU 12 MARS 2015

1. PLACEMENTS NORD-CÔTIERS	
Réf. : -Loyer pour le mois de mars 2015	6 987.03 \$
2. GILLES FOURNIER	
Réf. : -Déplacement pour session du 17 février 2015.....	65.80 \$
Réf. : -Déplacement pour rencontre PGMR du 3 mars 2015.....	78.40 \$
3. CAROLE CHEVARIE	
Réf. : -Déplacement pour session du 17 février 2015.....	65.80 \$
Réf. : -Déplacement pour rencontre PGMR du 3 mars 2015.....	65.80 \$
4. VIOLAINE DOYLE	
Réf. : -Déplacement pour session du 17 février 2015.....	65.80 \$
5. ALAIN LAPIERRE	
Réf. : -Frais de déplacement et autres pour février 2015.....	197.16 \$
6. RENÉE HAINCE	
Réf. : -Frais de déplacements pour février 2015.....	36.00 \$
7. ÉTIENNE LAFORTUNE	
Réf. : -Frais de déplacements pour février 2015.....	24.00 \$
8. RECEVEUR GÉNÉRAL	
Réf. : -Cotisations pour février 2015.....	6 458.70 \$
9. MINISTRE DU REVENU	
Réf. : -Cotisations pour février 2015.....	14 826.34 \$
10. CARRA	
Réf. : -Cotisations pour février 2015.....	271.36 \$
11. AON HEWITT	
Réf. : -Cotisations au fonds de pension pour février 2015.....	5 975.80 \$
12. PME+	
Réf. : -Assurance-collective pour mars 2015 (Industrielle Alliance).....	4 609.71 \$
13. SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES	
Réf. : Loyer BANQ pour le mois de février 2015.....	3 177.42 \$
14. COGECO	
Réf. : -Frais pour avril 2015.....	52.88 \$
15. TELUS	
Réf. : -Frais entretien système Norstar pour avril 2015.....	32.25 \$
Réf. : -Frais interurbains février et service, mars 2015.....	437.01 \$
16. TELUS MOBILITÉ	
Réf. : -Frais cellulaires pour février 2015.....	287.21 \$
17. VISA DESJARDINS	
Réf. : -IGA; gâteau de fête Véronique Bernatchez.....	25.99 \$
Réf. : -Provigo; achats divers pour le bureau.....	91.55 \$
Réf. : -Club Chaussures; bottes d'hiver Jean-François Vigneault.....	149.41 \$
Réf. : -SPI Santé et Sécurité; habit de neige Jean-François Vigneault.....	261.44 \$
Réf. : -PartSelect; pièce pour lave-vaisselle.....	129.86 \$
18. BANQUE NATIONALE	
Réf. : -Frais pour perception de comptes, février 2015.....	25.00 \$
19. CENTRE INNUSHKUEU MANI-UTENAM	
Réf. : -Pacte rural, PNR-3-2014-19, final.....	400.00 \$

20. PÉTROLES IRVING	
Réf. : -Essence camion février 2015.....	81.07 \$
21. NUMÉRIK SOLUTIONS D'AFFAIRES	
Réf. : -Copies facturables, imprimante réseau au 2 mars 2015.....	236.66 \$
Réf. : -Achat de papier 8 1/2 X 14, enviro copie.....	367.23 \$
Réf. : -Entretien sur machine à timbres.....	259.60 \$
Réf. : -Copies facturables, imprimante Renée au 17 février 2015.....	11.45 \$
22. SERVICE DE CARTES DESJARDINS	
Réf. : -Frais marchands pour février 2015.....	297.06 \$
23. STATION DE SKI GALLIX	
Réf. : -Versement du 1 er mars 2015 tel entente.....	81 250.00 \$
24. TNO LAC-WALKER	
Réf. : -Remboursement de TPS au 31-12-2014.....	3 615.73 \$
Réf. : -Remboursement de TVQ au 31-12-2014.....	4 524.33 \$
25. VIGNEAULT AUTOMOBILES	
Réf. : -Changement d'huile camion Dodge Ram.....	95.54 \$
26. FRANCO TYP-POSTALIA	
Réf. : -Locaiton trimestrielle, machine à timbres.....	148.32 \$
27. SAAQ	
Réf. : -Immatriculations-Camion et 4 roues pour 2015.....	610.76 \$
28. INSIGHT CANADA	
Réf. : -Achat ordinateur pour aménagiste, Philippe Gagnon.....	1 513.24 \$
29. TOURISME CÔTE-NORD/DUPLESSIS	
Réf. : -Entente de partenariat régional en tourisme-promotion.....	8 500.00 \$
30. CRIC DE PORT-CARTIER	
Réf. : -Pacte rural, PNR-3-2014-17, deuxième versement.....	2 170.00 \$
31. POPCO	
Réf. : -Pacte rural, PNR-3-2014-16, premier versement.....	6 166.00 \$
32. CHAMBRE DE COMMERCE DE SEPT-ÎLES	
Réf. : -Adhésion 2015.....	402.41 \$
33. VILLE DE SEPT-ÎLES	
Réf. : -Frais de service informatique annuel 2015.....	13 690.00 \$
34. IMPRIMERIE B ET E	
Réf. : -Pacte rural, PNR-3-2014-21, versements.....	6 024.92 \$
35. CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DUPLESSIS	
Réf. : -Concours québécois en entrepreneuriat, Région CN.....	1 000.00 \$
Réf. : -Place aux jeunes 2015.....	1 700.00 \$
36. CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE PORT-CARTIER	
Réf. : -Déplacement et repas, L.Bond du 26 février 2015.....	77.90 \$
37. CENTRE D'ENTRAÎNEMENT LE LADY ERA	
Réf. : -Pacte rural, PNR-3-2015-03, premier versement.....	6 209.00 \$
38. BRASSARD BURO	
Réf. : -Achats de papeterie diverses.....	296.85 \$
TOTAL DES DÉPENSES.....	184 045.79 \$

ANNEXE B

LISTE DES COMPTES À PAYER
TNO LAC-WALKER AU 12 MARS 2015

1. MRC DE SEPT-RIVIERES

Réf. : -Dépenses partageables pour mars 2015..... 13 981.25 \$

2. HYDRO-QUÉBEC

Réf. : -Éclairage public pour février 2015..... 573.85 \$

Réf. : -Électricité au centre communautaire du 20-12-14 au 26-02-2015..... 1 164.99 \$

3. MINISTRE DES FINANCES

Réf. : -Services de la Sûreté du Québec pour 2015..... 21 372.00 \$

4. ÉQUIPEMENTS NORDIQUES

Réf. : -Contrat déneigement 2014-2015, vers. #3..... 8 454.98 \$

Réf. : -Contrat déneigement 2014-2015, vers. #3 (1.7 KM)..... 1 718.08 \$

Réf. : -Démantèlement et transport d'une tour..... 1 432.01 \$

5. LABORATOIRE ENVIRONEX

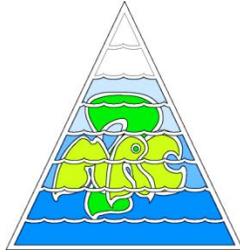
Réf. : -Analyses eau, janvier et février 2015..... 631.51 \$

6. TOURISME CÔTE-NORD/DUPLESSIS

Réf. : -Entente de partenariat régional en tourisme-promotion..... 1 500.00 \$

TOTAL DES DÉPENSES 50 828.67 \$

ANNEXE C



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES

AN 5 DE MISE EN ŒUVRE

MARS 2015

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 : SOMMAIRE DES COMMENTAIRES RÉGIONAUX

PARTIE 2 : RAPPORT D'ACTIVITÉ RÉGIONAL DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES

PARTIE 3 : RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES

PARTIE 4 : RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

PARTIE 5 : RAPPORT D'ACTIVITÉ DU TNO LAC-WALKER

PARTIE 1

SOMMAIRE DES COMMENTAIRES RÉGIONAUX

SOMMAIRE DES COMMENTAIRES RÉGIONAUX

Objectif 1 : La prévention

Analyse des incidents

Sept-Îles : Applique son programme tout au long de l'année pour chacun des incendies.

Port-Cartier : L'analyse des incidents de 2012 et de 2013 est en cours de rédaction. Pour 2014, le rapport sera produit seulement en 2016.

Suite à une réorganisation majeure du département de prévention, la révision complète de tous les programmes de prévention est prévue pour 2015.

Réglementation municipale

Sept-Îles : Une démarche est entreprise depuis le mois de novembre 2014 afin de modeler le règlement à celui de Code de sécurité du Québec (Régie du bâtiment) qui est fortement recommandé par le Ministère de la Sécurité publique.

Port-Cartier : La modification à la réglementation doit être adoptée par le Conseil municipal en 2015 et soumise à la MRC. Ce point avait été soumis au rapport de 2014, mais n'avait pas été réalisé, dû à la coupure d'un poste et l'absence d'un directeur incendie pour 80 % de l'année. Le département étant réorganisé, ces changements prendront effet en 2015.

Sensibilisation du public

Les deux (2) services Incendie ont participé à des activités de sensibilisation tout au long de l'année 2014.

Sept-Îles a conçu et appliqué son programme depuis mai 2012.

Port-Cartier : Présenté en 2011, c'est déroulé tel que prévu en 2014.

Vérification des avertisseurs de fumée

Cette action est complétée et le programme est suivi dans les deux municipalités de la MRC.

Sept-Îles : 232 % de l'objectif atteint.

Port-Cartier : 104 % de l'objectif atteint.

Inspection des risques plus élevés

Sept-Îles : Le programme a été conçu et est appliqué depuis février 2012. Pour 2014, l'objectif a été atteint à 170 %

Port-Cartier : Des modifications organisationnelles (suppression de poste, absence de directeur, manque de pompier) ont affecté grandement ces inspections. Le nombre requis d'inspections de risques plus élevés n'a pas été atteint.

Objectifs 2 et 3 : L'intervention

Force de frappe

Sept-Îles : La force de frappe a été rencontrée à 98 %, soit 41 reprises sur les 42 interventions requérant une force de frappe.

Port-Cartier : En 2014, certaines forces de frappe n'ont pas été atteintes, cela est dû, dans l'ensemble des cas, au manque de personnel disponible lors de l'appel.

La force de frappe a été rencontrée à 95 %, soit 55 reprises sur les 58 interventions requérant une force de frappe.

Alimentation en eau

À Sept-Îles, le programme de calcul de débit, de codification de couleurs, de maintenance et de réparation des bornes-fontaines et des réservoirs a été conçu et est appliqué depuis décembre 2013.

Pour ce qui est des bornes sèches, l'aménagement du terrain ainsi que l'ajout des raccords sont complétés depuis juin 2014.

À Port-Cartier, le Service des travaux publics à procéder à la codification de chacune des bornes incendies du territoire urbain en peignant le sommet des bornes de la couleur proposée dans la norme NFPA 291. La façon d'effectuer les essais et entretiens des poteaux d'incendie a été revue avec le contremaître responsable du réseau d'eau.

Véhicules et équipements

Tous les véhicules et les équipements sont entretenus et remplacés selon la réglementation applicable pour la ville de Sept-Îles. Une nouvelle pompe-échelle a été mise en service en juin 2014. De plus, le Service a fait l'acquisition de 5 habits de combat.

Pour la ville de Port-Cartier, deux véhicules du service ont dû être retirés du service, car ils ne répondaient plus aux normes en vigueur. La location d'une camionnette a été faite en septembre 2014 pour pallier à la perte du véhicule 993, jusqu'à la livraison d'un nouveau véhicule que nous avons commandé en décembre 2014.

6 habits de combats ont été acquis en 2014.

Formation en 2014

Tous les pompiers ont été formés selon les exigences, soit 24 à Sept-Îles et 32 à Port-Cartier.

Du côté des officiers, 5 à Port-Cartier et 9 à Sept-Îles sont formés selon les exigences.

Les deux (2) Services possèdent un programme de santé en sécurité.

Les deux (2) Services possèdent une entente avec l'École nationale des pompiers.

Quant au programme d'entraînement, les deux (2) Services élaborent des horaires d'entraînement.

Objectif 4 : Mesures d'autoprotection

Les deux (2) municipalités effectuent deux (2) fois plus de visites dans les secteurs éloignés des centres-villes. Ces visites supplémentaires sont prévues au sein des programmes de vérification des avertisseurs de fumée et d'inspection des risques plus élevés.

Sept-Îles surpasse déjà les programmes globaux avec des résultats de 155 % pour la vérification d'avertisseurs de fumée et de 134 % pour les risques élevés.

Port-Cartier : 104 % pour la dernière année en ce qui concerne la vérification d'avertisseurs de fumée; et à seulement 38 % pour le programme d'inspection périodique des risques élevés.

Objectif 5 : Les autres risques

Aucune action prévue.

Objectif 6 : Utilisation maximale des ressources

Comme prévu, le service Incendie de Port-Cartier dessert le secteur de Gallix à Sept-Îles. L'entente a été entérinée par les deux conseils et est en vigueur depuis septembre 2012.

Les deux (2) Services affectent le personnel requis pour l'application des programmes de prévention.

La ville de Port-Cartier, une entente est en place pour l'entraide intermunicipale (lorsque requise) avec la municipalité de Baie-Trinité. Cette entente prenait fin en décembre 2014. Des discussions seront entamées en 2015 concernant le suivi de ce dossier.

Objectif 7 : Recours au palier supramunicipal

Le directeur du service des Incendies de Sept-Îles ainsi qu'un officier de Port-Cartier, en plus des trois (3) conseillers municipaux ont participé à la réunion du comité de Sécurité des incendies permanent de la MRC.

Les deux (2) municipalités ont produit leur rapport annuel dans les délais requis.

Objectif 8 : L'arrimage des ressources

Les principaux intervenants en Sécurité publique et en incendie de notre MRC échangent régulièrement. La proximité des bureaux autant à Port-Cartier qu'à Sept-Îles (partage les mêmes édifices) facilite grandement la communication.

En plus de la proximité des directeurs, deux (2) conseillers municipaux, membres du comité de Sécurité incendie, et le directeur de la MRC siègent aussi au comité de Sécurité publique de la MRC.

PARTIE 2

RAPPORT D'ACTIVITÉ RÉGIONAL DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES

Actions	Échéance prévue au PMO (année)	MRC	SEPT-ILES	PORT-CARTIER	TNO LAC-WALKER
Faire le suivi et soutenir les municipalités dans l'application des programmes de prévention au sein des deux services de sécurité incendie.	1	80%			
Mettre en place un processus d'analyse et d'uniformisation de la réglementation en matière de sécurité incendie en s'inspirant des recommandations formulées dans le rapport sur l'historique des interventions ou le chapitre I (bâtiments) du Code de construction du Québec ou le Code national de prévention des incendies (CNPI). Ce processus se déroulera au sein du Comité de Sécurité Incendie.	1	80%			
Pour les secteurs éloignés des casernes centrales, analyser la réglementation municipale dans le but d'y inclure des dispositions visant spécifiquement ces secteurs (via le Comité de Sécurité Incendie).	1	80%			
Harmoniser la planification en matière de prévention des incendies, de réglementation et de communications à l'échelle de la MRC (via le Comité de Sécurité Incendie).	1	80%			
Mettre en place un Comité de Sécurité Incendie permanent pour assurer l'harmonisation et le suivi du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.	1	100%			
Élaborer annuellement un rapport d'activité, tel que requis par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie et le transmettre au ministère de la Sécurité publique et aux municipalités dans le délai prescrit.	1	100%			
Mettre en place un processus de concertation à l'échelle de la MRC rejoignant tous les intervenants reliés à la sécurité incendie (via le Comité de Sécurité Incendie).	1	100%			
Analyser l'opportunité de mettre sur pied d'un système de communication à l'échelle des deux municipalités (via le Comité de Sécurité Incendie).	1	80%			
Mettre en place un processus de coordination à l'échelle de la MRC des intervenants liés à la sécurité publique lors d'au moins une rencontre par année (via le Comité de Sécurité Incendie ou le Comité de Sécurité publique).	1	100%			
Planifier les activités de prévention des incendies pour le territoire de la Ville de Sept-Îles. Suite à une entente avec la MRC, le secteur du lac Daigle (TNO) sera inclus dans ce processus. Cette planification devra comporter, au minimum, l'élaboration des cinq programmes suivants : -Un programme d'évaluation et d'analyse des incidents; -Une évaluation de la réglementation municipale et de son application; -Un programme sur la vérification des avertisseurs de fumée; -Un programme d'inspection des risques plus élevés; -Une programmation d'activités de sensibilisation du public. De plus, la planification devra intégrer les actions 3 à 15 du présent plan de mise en œuvre, ainsi que les actions 37 à 41.	1		N/A	100%	

Actions	Échéance prévue au PMO (année)	MRC	SEPT-ÎLES	PORT-CARTIER	TNO LAC-WALKER
Transmettre un rapport annuel d'activités au Comité de Sécurité Incendie à l'égard de l'historique des interventions et le cas échéant, faire des recommandations sur les modifications à apporter aux programmes de prévention des incendies ou à la réglementation municipale.	1		100%	100%	
Maintenir et appliquer le programme sur l'évaluation et l'analyse des incidents et y consigner les données transmises sur les interventions du service incendie.	1 (S-I) 2 (P-C)		100%	100%	
Effectuer la recherche des circonstances et des causes probables de tous les incendies en toute circonstance.	1		100%	100%	
Assurer la formation de base et continue des effectifs qui seront affectés à l'action N°3.	1		100%	100%	
Déclarer les incendies au ministre de la Sécurité publique sur le formulaire papier ou électronique prévu à cet effet.	1		100%	100%	
Participer au processus d'harmonisation de la réglementation en matière de sécurité incendie et le cas échéant, apporter des modifications à la réglementation en s'inspirant des recommandations formulées dans le rapport annuel (action no 2).	1		90%	80%	
Donner avis au service d'urbanisme de la municipalité lors de modifications aux règlements de zonage et de construction.	1		100%	100%	
SEPT-ÎLES : Élaborer et appliquer le programme de vérification des avertisseurs de fumée, de manière à visiter tous les logements aux huit ans.	1		100%		
PORT-CARTIER : Élaborer et appliquer le programme de vérification des avertisseurs de fumée, de manière à visiter tous les logements aux cinq ans.	1			100%	
Assurer la formation de base et continue des effectifs qui seront affectés à l'action N°9.	1		100%	100%	
Élaborer et appliquer le programme d'inspection des risques plus élevés de manière à inspecter les bâtiments de risque moyen autres que des logements tous les cinq ans ou lors de projets majeurs d'agrandissement ou de construction.	1 (S-I) 2 (P-C)		100%	??%	
SEPT-ÎLES : Élaborer et appliquer le programme d'inspection des risques plus élevés de manière à inspecter les bâtiments de risque élevé tous les cinq ans ou lors de projets majeurs d'agrandissement ou de construction.	1		100%		
PORT-CARTIER : Élaborer et appliquer le programme d'inspection des risques plus élevés de manière à inspecter les bâtiments de risque élevé tous les trois ans ou lors de projets majeurs d'agrandissement ou de construction.	1			??%	
SEPT-ÎLES : Élaborer et appliquer le programme d'inspection des risques plus élevés, de manière à inspecter les bâtiments de risque très élevés tous les cinq ans ou lors de projets majeurs d'agrandissement ou de construction.	2		100%		
PORT-CARTIER : Élaborer et appliquer le programme d'inspection des risques plus élevés, de manière à inspecter les bâtiments de risque très élevés tous les deux ans ou lors de projets majeurs d'agrandissement ou de construction.	1			??%	
Assurer la formation de base et continue des préventionnistes qui seront affectés aux actions Nos 11, 12 et 13.	1		100%	100%	

Actions	Échéance prévue au PMO (année)	MRC	SEPT-ILES	PORT-CARTIER	TNO LAC-WALKER
Élaborer et appliquer la programmation d'activités de sensibilisation du public tout au long de l'année en visant plusieurs types de clientèle et incluant, le cas échéant, une formation aux pompiers.	1		100%	100%	
Respecter les protocoles opérationnels tels que décrits à l'annexe A.	1		100%	95%	
Maintenir la campagne de recrutement afin de chercher à augmenter le nombre de pompiers disponibles.	1		100%		
Élaborer, uniformiser et appliquer les procédures opérationnelles d'intervention sur la base, notamment, du Guide des opérations à l'intention des services de sécurité incendie publié par le MSP.	2 (S-I) 1 (P-C)		100%	100%	
Transmettre les procédures de déploiement des ressources à la centrale d'appel d'urgence.	1		100%	100%	
Pour le secteur de Rivière-Pentecôte, mettre en place une entente intermunicipale afin de permettre le déploiement de ressources à partir de la caserne de Baie-Trinité.	1			100%	
Mettre en place un plan de recrutement pour la caserne de Rivière-Pentecôte.	1			100%	
Pour le secteur de Gallix, mettre en place une entente intermunicipale afin de permettre le déploiement, dès l'alerte initiale, des ressources à partir de la caserne de Port-Cartier.	1		100%		
Rédiger, avec la collaboration des municipalités, un modèle d'entente intermunicipale d'assistance mutuelle ou réviser celle existante afin de pouvoir avoir recours lorsque requis à un nombre plus important de ressources additionnelles.	1		100%	100%	
Entériner les ententes intermunicipales requises (de fourniture de services, de délégation de compétence, d'entraide automatique ou d'assistance mutuelle) en matière de couverture de protection incendie de manière à rencontrer les objectifs de protection du schéma.	1		100%	100%	
Maintenir l'entente avec l'École nationale des pompiers de manière à assurer la formation des effectifs voués à la sécurité incendie.	1		100%	100%	
Maintenir la conformité avec la réglementation en vigueur concernant la formation du personnel des services d'incendie au Québec.	1		100%	100%	
Élaborer un programme d'entraînement continu sur la base de la norme NFPA 1500 et dispenser un entraînement mensuel basé sur le canevas de l'ENPQ.	1		100%	100%	
Élaborer ou maintenir un programme de santé et sécurité tel que prescrit par la loi.	1		100%	100%	
Prévoir l'installation et l'aménagement d'une borne sèche en utilisant les recommandations de la norme NFPA 1142 dans le secteur de Rivière-Brochu (Gallix).	3		100%		
Prévoir l'installation et l'aménagement d'une borne sèche en utilisant les recommandations de la norme NFPA 1142 au Lac Labrie (Gallix).	2		100%		

Actions	Échéance prévue au PMO (année)	MRC	SEPT-ÎLES	PORT-CARTIER	TNO LAC-WALKER
Maintenir et appliquer le programme sur l'entretien, la codification et l'évaluation des réseaux d'aqueduc, incluant la vérification des pressions et des débits et des poteaux d'incendie. Ce programme tiendra aussi compte de la codification proposée dans la norme NFPA 291. Ce programme couvrira également l'implantation, l'entretien et l'évaluation des points d'eau sur le territoire, en s'inspirant de la norme NFPA 1142.	2		100%	100%	
Maintenir les dispositions contractuelles liant les services de sécurité incendie et la centrale 911 et s'assurer d'y retrouver les prescriptions de la norme NFPA 1221. Au besoin, un rapport pourrait être transmis au Comité de Sécurité Incendie pour améliorer les communications dans certains secteurs et assurer l'uniformisation des communications sur l'ensemble du territoire de la MRC.	1		100%	100%	
Mettre en application, le cas échéant, les recommandations formulées par le Comité de Sécurité Incendie ou par le Conseil de la MRC concernant les corrections à apporter à l'égard des systèmes de communication, particulièrement pour le secteur à l'Est de la rivière Moisie.	1		100%	100%	
Elaborer un programme de réalisation des plans d'intervention selon les échéances prévues au schéma, pour les bâtiments de risque élevé et très élevé en s'inspirant de la norme NFPA 1620. Suite à une entente avec la MRC, ce programme intégrera les bâtiments du secteur du lac Daigle (TNO).	2 (S-I) 1 (P-C)		100%	100%	
Appliquer le programme de réalisation des plans d'intervention pour les bâtiments de risque élevé et très élevé et incluant, le cas échéant, une formation du personnel. Suite à une entente avec la MRC, les plans d'intervention pour le secteur du lac Daigle (TNO) seront réalisés par le service incendie de Sept-Îles.	3 (S-I) 2 (P-C)		50%	0%	
Poursuivre le programme actuel d'entretien des véhicules d'intervention, des équipements et des accessoires de protection des pompiers incluant celles de communication, en se basant sur le Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention publié par le ministère de la Sécurité publique, selon les normes en vigueur et les exigences des fabricants.	1		100%	100%	
Maintenir le programme de remplacement des véhicules et des équipements, de manière à s'assurer que les véhicules soient conformes aux normes ULC et que les objectifs du schéma soient respectés.	1		100%	100%	
Réaliser les attestations de performance pour les véhicules muni d'une pompe intégrée et ayant plus de quinze ans d'âge ou n'ayant pas de plaque d'homologation ULC.	1		100%	100%	
Faire l'acquisition d'un camion-citerne ou installer une citerne conforme sur un véhicule existant.	3		N/A		
SEPT-ÎLES : Pour les logements se trouvant dans les secteurs où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter tous les logements aux quatre ans dans le cadre du Programme de vérification des avertisseurs de fumée (voir action N°1).	1		100%		

Actions	Échéance prévue au PMO (année)	MRC	SEPT-ÎLES	PORT-CARTIER	TNO LAC-WALKER
PORT-CARTIER : Pour les logements se trouvant dans les secteurs où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter tous les logements deux fois aux cinq ans dans le cadre du Programme de vérification des avertisseurs de fumée (voir action N°1).	1			100%	
Pour les bâtiments de risque moyens (sauf les logements) où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter les bâtiments deux fois aux cinq ans dans le cadre du programme d'inspection des risques plus élevés (voir action N°1).	1		100%	38%	
SEPT-ÎLES : Pour les bâtiments de risque élevés où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter les bâtiments deux fois aux cinq ans dans le cadre du programme d'inspection des risques plus élevés (voir action N°1).	1		100%		
PORT-CARTIER : Pour les bâtiments de risque élevés où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter les bâtiments deux fois aux trois ans dans le cadre du programme d'inspection des risques plus élevés (voir action N°1).	1			38%	
SEPT-ÎLES : Pour les bâtiments de risque très élevés où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter les bâtiments deux fois aux cinq ans dans le cadre du programme d'inspection des risques plus élevés (voir action N°1).	2		100%		
PORT-CARTIER : Pour les bâtiments de risque très élevés où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter les bâtiments tous les ans dans le cadre du programme d'inspection des risques plus élevés (voir action N°1).	1			38%	
Pour les secteurs où la force de frappe n'est pas atteinte, analyser la réglementation municipale et y apporter des modifications le cas échéant, dans le but d'y inclure des dispositions visant spécifiquement ces secteurs (par exemple : brigade, système d'extinction fixe, système de détection, etc.).	1		100%	90%	
Suite à l'entente à intervenir avec la Ville de Sept-Îles, desservir le secteur de Gallix au niveau de l'intervention.	1			100%	
Affecter le personnel requis (pompiers et préventionnistes) pour la réalisation et l'application des programmes de prévention.	1		100%	100%	
Participer au Comité de Sécurité Incendie permanent pour assurer l'harmonisation et le suivi du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.	1		100%	100%	
Participer à l'harmonisation de la planification en matière de prévention des incendies, de réglementation et de communications à l'échelle de la MRC (via le Comité de Sécurité Incendie).	1		100%	100%	
Participer au processus de concertation à l'échelle de la MRC rejoignant tous les intervenants reliés à la sécurité incendie au moins une fois par année (via le Comité de Sécurité Incendie).	1		100%	100%	
Elaborer un rapport annuel sur la réalisation du plan de mise en œuvre et le transmettre au Comité de Sécurité Incendie de la MRC, de manière à ce que la MRC puisse réaliser son rapport d'activité dans le délai requis.	1		100%	100%	

Actions	Échéance prévue au PMO (année)	MRC	SEPT-ÎLES	PORT-CARTIER	TNO LAC-WALKER
Participer à l'analyse de la mise sur pied d'un système de communication à l'échelle des deux municipalités (via le Comité de Sécurité Incendie) et analyser la problématique concernant la communication dans le secteur de Moisie.	1		100%	100%	
Participer au processus de coordination à l'échelle de la MRC des intervenants liés à la sécurité publique au moins une fois par année (via le Comité de Sécurité Incendie ou le Comité de Sécurité Publique).	1		0%	0%	
Conclure une entente de service afin que les cinq programmes de prévention soient appliqués par les ressources du service incendie de Sept-Îles dans le secteur du lac Daigle. (Voir le plan de mise en œuvre de la Ville de Sept-Îles)	1				100%
Suite à une entente de service avec la Ville de Sept-Îles, s'assurer que le secteur du lac Daigle soit desservi par le service incendie de Sept-Îles, en conformité avec les protocoles opérationnels de l'annexe A.	1				100%
Suite à une entente de service avec la Ville de Sept-Îles, appliquer le programme de réalisation des plans d'intervention pour les bâtiments de risques élevés et très élevés dans le secteur du lac Daigle, tel que défini au schéma.	3				100%
Pour les bâtiments se trouvant au lac Daigle, visiter tous les bâtiments tel que définis au plan de mise en œuvre de la Ville de Sept-Îles.	2				100%
Pour le secteur du lac Daigle, analyser la réglementation municipale dans le but d'y inclure des dispositions d'autoprotection.	1				75%

PARTIE 3

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES

Rapport annuel des réalisations du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques de la ville de Sept-Îles

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 5			
Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
<p>1. Planifier les activités de prévention des incendies pour le territoire de la Ville de Sept-Îles. Suite à une entente avec la MRC, le secteur du lac Daigle (TNO) sera inclus dans ce processus. Cette planification devra comporter, au minimum, l'élaboration des cinq programmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Un programme d'évaluation et d'analyse des incidents; -Une évaluation de la réglementation municipale et de son application; -Un programme sur la vérification des avertisseurs de fumée; -Un programme d'inspection des risques plus élevés; -Une programmation d'activités de sensibilisation du public. <p>De plus, la planification devra intégrer les actions 3 à 15 du présent plan de mise en œuvre, ainsi que les actions 37 à 41.</p>	100%	Voir les actions: # 3, 7, 9, 11, 12, 13, 15	
<p>2. Transmettre un rapport annuel d'activités au Comité de Sécurité Incendie à l'égard de l'historique des interventions et le cas échéant, faire des recommandations sur les modifications à apporter aux programmes de prévention des incendies ou à la réglementation municipale.</p>	100%		Le rapport annuel du service sera produit en mars 2015 pour l'ensemble des activités du service pour l'année 2014. Lorsqu'il sera déposé au Conseil, une copie sera transmise au comité.
<p>3. Maintenir et appliquer le programme sur l'évaluation et l'analyse des incidents et y consigner les données transmises sur les interventions du service incendie.</p>	100%	Le programme a été conçu et est appliqué depuis septembre 2012.	
<p>4. Effectuer la recherche des circonstances et des causes probables de tous les incendies en toute circonstance.</p>	100%	Cette action est appliquée lors de chaque incendie.	

Rapport annuel des réalisations du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques de la ville de Sept-Îles

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 5			
Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
5. Assurer la formation de base et continue des effectifs qui seront affectés à l'action N°3.	100%		
6. Déclarer les incendies au ministre de la Sécurité publique sur le formulaire papier ou électronique prévu à cet effet.	100%	Cette action est appliquée et le formulaire est transmis sous forme électronique dans un délai de 3 à 4 jours suivants au MSP.	
7. Participer au processus d'harmonisation de la réglementation en matière de sécurité incendie et le cas échéant, apporter des modifications à la réglementation en s'inspirant des recommandations formulées dans le rapport annuel (action no 2).	90%	Une démarche est entreprise depuis le mois de novembre 2014 afin de modeler notre règlement à celui du Code de sécurité du Québec (Régie du bâtiment) qui est fortement recommandé par le Ministère de la Sécurité du public.	La refonte du règlement sera terminée au cours de l'année 2015.
8. Donner avis au service d'urbanisme de la municipalité lors de modifications aux règlements de zonage et de construction.	100%	Le service est informé lors de chaque modification.	
9. Élaborer et appliquer le programme de vérification des avertisseurs de fumée, de manière à visiter tous les logements aux huit ans.	100%	Le programme est appliqué et suivi.	
10. Assurer la formation de base et continue des effectifs qui seront affectés à l'action N°9.	100%	Cette action est appliquée lors de chaque campagne annuelle, une formation est dispensée aux pompiers en lien avec le programme.	
11. Élaborer et appliquer le programme d'inspection des risques plus élevés de manière à inspecter les bâtiments de risque moyen autres que des logements tous les cinq ans ou lors de projets majeurs d'agrandissement ou de construction.	100%	Le programme est appliqué depuis février 2012.	
12. Élaborer et appliquer le programme d'inspection des risques plus élevés de manière à inspecter les bâtiments de risque élevé tous les cinq ans ou lors de projets majeurs d'agrandissement ou de construction.	100%	Le programme est appliqué depuis février 2012.	

Rapport annuel des réalisations du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques de la ville de Sept-Îles

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 5			
Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
13. Élaborer et appliquer le programme d'inspection des risques plus élevés, de manière à inspecter les bâtiments de risque très élevés tous les cinq ans ou lors de projets majeurs d'agrandissement ou de construction.	100%	Le programme est appliqué depuis février 2012.	
14. Assurer la formation de base et continue des préventionnistes qui seront affectés aux actions Nos 11, 12 et 13.	100%		
15. Élaborer et appliquer la programmation d'activités de sensibilisation du public tout au long de l'année en visant plusieurs types de clientèle et incluant, le cas échéant, une formation aux pompiers.	100%	Le programme est appliqué depuis février 2012.	
16. Respecter les protocoles opérationnels tels que décrits à l'annexe A.	100%		
17. Maintenir la campagne de recrutement afin de chercher à augmenter le nombre de pompiers disponibles.	100%	Des rencontres d'information ont eu lieu dans les écoles de formation des pompiers afin de recruter des finissants. Six pompiers ont été engagés (DEP).	
18. Élaborer, uniformiser et appliquer les procédures opérationnelles d'intervention sur la base, notamment, du Guide des opérations à l'intention des services de sécurité incendie publié par le MSP.	100%	Cette action est appliquée et les procédures sont conçues sur la base du Guide du MSP, des diverses normes et/ou d'ouvrages de références en lien avec l'organisation de la sécurité incendie.	
19. Transmettre les procédures de déploiement des ressources à la centrale d'appel d'urgence.	100%		
20. Pour le secteur de Gallix, mettre en place une entente intermunicipale afin de permettre le déploiement, dès l'alerte initiale, des ressources à partir de la caserne de Port-Cartier.	100%	L'entente a été entérinée par les deux conseils municipaux et est en vigueur depuis septembre 2012.	

Rapport annuel des réalisations du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques de la ville de Sept-Îles

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 5			
Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
21. Rédiger, avec la collaboration des municipalités, un modèle d'entente intermunicipale d'assistance mutuelle ou réviser celle existante afin de pouvoir avoir recours lorsque requis à un nombre plus important de ressources additionnelles.	N/A		
22. Entériner les ententes intermunicipales requises (de fourniture de services, de délégation de compétence, d'entraide automatique ou d'assistance mutuelle) en matière de couverture de protection incendie de manière à rencontrer les objectifs de protection du schéma.	100%		
23. Maintenir l'entente avec l'École nationale des pompiers de manière à assurer la formation des effectifs voués à la sécurité incendie.	100%	L'entente a été signée en 2014.	
24. Maintenir la conformité avec la réglementation en vigueur concernant la formation du personnel des services d'incendie au Québec.	100%		
25. Élaborer un programme d'entraînement continu sur la base de la norme NFPA 1500 et dispenser un entraînement mensuel basé sur le canevas de l'ENPQ.	100%	Le programme est appliqué depuis 2011.	
26. Élaborer ou maintenir un programme de santé et sécurité tel que prescrit par la loi.	100%		
27. Prévoir l'installation et l'aménagement d'une borne sèche en utilisant les recommandations de la norme NFPA 1142 dans le secteur de Rivière-Brochu (Gallix).	100%	L'aménagement du terrain ainsi que l'ajout des raccords sont complétés depuis juin 2014.	
28. Prévoir l'installation et l'aménagement d'une borne sèche en utilisant les recommandations de la norme NFPA 1142 au Lac Labrie (Gallix).	100%	L'aménagement du terrain ainsi que l'ajout des raccords sont complétés depuis juin 2014.	

Rapport annuel des réalisations du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques de la ville de Sept-Îles

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 5			
Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
29. Maintenir et appliquer le programme sur l'entretien, la codification et l'évaluation des réseaux d'aqueduc, incluant la vérification des pressions et des débits et des poteaux d'incendie. Ce programme tiendra aussi compte de la codification proposée dans la norme NFPA 291. Ce programme couvrira également l'implantation, l'entretien et l'évaluation des points d'eau sur le territoire, en s'inspirant de la norme NFPA 1142.	100%	Le programme est appliqué et suivi depuis 2013.	
30. Maintenir les dispositions contractuelles liant les services de sécurité incendie et la centrale 911 et s'assurer d'y retrouver les prescriptions de la norme NFPA 1221. Au besoin, un rapport pourrait être transmis au Comité de Sécurité Incendie pour améliorer les communications dans certains secteurs et assurer l'uniformisation des communications sur l'ensemble du territoire de la MRC.	100%		
31. Mettre en application, le cas échéant, les recommandations formulées par le Comité de Sécurité Incendie ou par le Conseil de la MRC concernant les corrections à apporter à l'égard des systèmes de communication, particulièrement pour le secteur à l'Est de la rivière Moisie.	100%		
32. Élaborer un programme de réalisation des plans d'intervention selon les échéances prévues au schéma, pour les bâtiments de risque élevé et très élevé en s'inspirant de la norme NFPA 1620. Suite à une entente avec la MRC, ce programme intégrera les bâtiments du secteur du lac Daigle (TNO).	100%	Le programme de conception des plans d'intervention a été révisé en octobre 2014.	La conception des plans débutera en janvier 2015.

Rapport annuel des réalisations du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques de la ville de Sept-Îles

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 5			
Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
33. Appliquer le programme de réalisation des plans d'intervention pour les bâtiments de risque élevé et très élevé et incluant, le cas échéant, une formation du personnel. Suite à une entente avec la MRC, les plans d'intervention pour le secteur du lac Daigle (TNO) seront réalisés par le service incendie de Sept-Îles.	100%	Le service possède actuellement des plans d'interventions pour quelques bâtiments. Étant donné que le programme a été révisé en octobre 2014, la conception débutera au début de l'année 2015.	
34. Poursuivre le programme actuel d'entretien des véhicules d'intervention, des équipements et des accessoires de protection des pompiers incluant celles de communication, en se basant sur le Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention publié par le ministère de la Sécurité publique, selon les normes en vigueur et les exigences des fabricants.	100%	Les équipements sont vérifiés et mis à l'essai selon les recommandations du fabricant et les normes applicables.	
35. Maintenir le programme de remplacement des véhicules et des équipements, de manière à s'assurer que les véhicules soient conformes aux normes ULC et que les objectifs du schéma soient respectés.	100%	La nouvelle pompe-échelle a été mise en service en juin 2014.	
36. Réaliser les attestations de performance pour les véhicules muni d'une pompe intégrée et ayant plus de quinze ans d'âge ou n'ayant pas de plaque d'homologation ULC.	100%		
37. Faire l'acquisition d'un camion-citerne ou installer une citerne conforme sur un véhicule existant.	N/A		
38. Pour les logements se trouvant dans les secteurs où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter tous les logements aux quatre ans dans le cadre du Programme de vérification des avertisseurs de fumée (voir action N°1).	100%	Prévu dans le programme (action # 9).	

Rapport annuel des réalisations du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques de la ville de Sept-Îles

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 5			
Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
39. Pour les bâtiments de risque moyens (sauf les logements) où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter les bâtiments deux fois aux cinq ans dans le cadre du programme d'inspection des risques plus élevés (voir action N°1).	100%	Cette action est incluse dans le programme (réf. Action # 11).	
40. Pour les bâtiments de risque élevés où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter les bâtiments deux fois aux cinq ans dans le cadre du programme d'inspection des risques plus élevés (voir action N°1).	100%	Cette action est incluse dans le programme (réf. Action # 12).	
41. Pour les bâtiments de risque très élevés où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter les bâtiments deux fois aux cinq ans dans le cadre du programme d'inspection des risques plus élevés (voir action N°1).	100%	Cette action est incluse dans le programme (réf. Action # 13).	
42. Pour les secteurs où la force de frappe n'est pas atteinte, analyser la réglementation municipale et y apporter des modifications le cas échéant, dans le but d'y inclure des dispositions visant spécifiquement ces secteurs (par exemple : brigade, système d'extinction fixe, système de détection, etc.).	N/A		
43. Affecter le personnel requis (pompiers et préventionnistes) pour la réalisation et l'application des programmes de prévention.	100%	Un chef aux opérations – prévention, un capitaine et 2 préventionnistes sont affectés à temps complet. Des pompiers à temps partiel et permanents sont affectés lors des visites résidentielles et de diverses activités.	
44. Participer au Comité de Sécurité Incendie permanent pour assurer l'harmonisation et le suivi du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.	100%	Le directeur assiste aux réunions de la MRC.	
45. Participer à l'harmonisation de la planification en matière de prévention des incendies, de réglementation et de communications à l'échelle de la MRC (via le Comité de Sécurité Incendie).	100%	Un sous-comité a été créé et une personne de la prévention y est désignée pour chaque service.	

Rapport annuel des réalisations du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques de la ville de Sept-Îles

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 5			
Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
46. Participer au processus de concertation à l'échelle de la MRC rejoignant tous les intervenants reliés à la sécurité incendie au moins une fois par année (via le Comité de Sécurité Incendie).	100%		
47. Élaborer un rapport annuel sur la réalisation du plan de mise en œuvre et le transmettre au Comité de Sécurité Incendie de la MRC, de manière à ce que la MRC puisse réaliser son rapport d'activité dans le délai requis.	100%	Le rapport annuel est approuvé par les membres du Conseil municipal et transmis au responsable de la MRC.	
48. Participer à l'analyse de la mise sur pied d'un système de communication à l'échelle des deux municipalités (via le Comité de Sécurité Incendie) et analyser la problématique concernant la communication dans le secteur de Moisie.	100%		
49. Participer au processus de coordination à l'échelle de la MRC des intervenants liés à la sécurité publique au moins une fois par année (via le Comité de Sécurité Incendie ou le Comité de Sécurité Publique).	100%		

Tableaux servant à évaluer les indicateurs de performance

Tableau A.1

Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement d'avertisseurs de fumée			
Année prévue au PMO	Nb de visites à effectuer	Nb de visites effectuées	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	1664	2569	154
An 2	791	811	103
An 3	1187	2012	170
An 4	1615	1635	101
An 5	1421	3297	232
Total:	6678	10324	155

Tableau A.2

Programme d'inspection périodique des risques plus élevés			
Année prévue au PMO	Nb de bâtiments à inspecter	Nb de bâtiments inspectés	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	273	216	79
An 2	210	275	131
An 3	210	285	136
An 4	210	357	170
An 5	210	358	170
Total:	1113	1491	134

Rapport annuel des réalisations du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques de la ville de Sept-Îles

Tableau A.3

Plans d'intervention			
Année prévue au PMO	Nb de plans d'intervention à réaliser	Nb de plans d'intervention réalisés	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a
An 2	0	0	n/a
An 3	0	0	n/a
An 4	0	0	n/a
An 5	0	0	n/a
Total:	0	0	n/a

Tableau A.4

Formation des pompiers					
Année prévue au PMO	Nb de pompiers du SSI	Nb de pompiers non soumis à la réglementation (embaucher avant 1998)	Nb de pompiers devant être formés selon les exigences	Nb de pompiers formés selon les exigences	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	40	1	39	37	95
An 2	39	1	38	38	100
An 3	50	0	27	27	100
An 4	52	0	20	20	100
An 5	58	0	24	24	100

Tableau A.5

Formation des officiers					
Année prévue au PMO	Nb d'officiers du SSI	Nb d'officiers non soumis à la réglementation	Nb d'officiers devant être formés selon les exigences	Nb d'officiers formés selon les exigences	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	11	0	11	8	73
An 2	12	0	12	11	92
An 3	12	0	3	9	300
An 4	12	0	3	9	300
An 5	10	0	2	8	400

Tableau A.6

Essais et vérifications annuels des véhicules			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant subir un essai et/ou une vérification annuelle	Nb de véhicules ayant réussi l'essai et/ou une vérification annuelle	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	14	14	100
An 2	14	14	100
An 3	13	13	100
An 4	13	13	100
An 5	13	13	100

Tableau A.7

Attestation de performance des véhicules			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant faire l'objet d'une attestation de performance	Nb de véhicules ayant réussi une attestation de performance	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	9	9	100
An 2	9	9	100
An 3	8	8	100
An 4	8	8	100
An 5	8	8	100

Tableau A.8

Attestation de conformité des véhicules			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant faire l'objet d'une attestation de conformité	Nb de véhicules ayant réussi une attestation de conformité	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a
An 2	1	1	100
An 3	0	0	n/a
An 4	0	0	n/a
An 5	1	1	100

Tableau A.9

Modification sur les véhicules d'intervention			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant faire l'objet d'une modification	Nb de véhicules qui ont fait l'objet d'une modification	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a
An 2	0	0	n/a
An 3	0	0	n/a
An 4	0	0	n/a
An 5	0	0	n/a

Tableau A.10

Essai annuel des pompes portatives			
Année prévue au PMO	Nb de pompes portatives devant subir un essai annuel	Nb de pompes portatives ayant subi et réussi un essai annuel	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	2	2	100
An 2	2	2	100
An 3	2	2	100
An 4	2	2	100
An 5	1	1	100

Tableau A.11

Acquisition des vêtements de protection et d'équipement d'intervention						
Année prévue au PMO	Nb d'habits de combat à acquérir	Nb d'habits de combat acquis	Objectif atteint au PMO (%)	Nb d'avertisseurs de détresse pour APRIA à acquérir	Nb d'avertisseurs de détresse pour APRIA acquises	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	8	9	113	0	0	n/a
An 2	8	12	150	0	0	n/a
An 3	8	12	150	0	0	n/a
An 4	12	13	108	0	0	n/a
An 5	5	5	100	0	0	n/a

Tableau A.12

Acquisition et entretien des appareils de protection respiratoires isolants autonomes (APRIA)						
Année prévue au PMO	Nb d'APRIA à acquérir	Nb d'APRIA acquis	Objectif atteint au PMO (%)	Nb d'APRIA devant subir un banc d'essai	Nb d'APRIA ayant subi et réussi le banc d'essai	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a	36	36	100
An 2	0	0	n/a	36	36	100
An 3	0	0	n/a	36	36	100
An 4	0	0	n/a	36	36	100
An 5	0	0	n/a	36	36	100

Tableau A.13

Acquisition des bouteilles pour les appareils de protection respiratoires isolants autonomes (APRIA)			
Année prévue au PMO	Nb de bouteilles pour APRIA à acquérir	Nb de bouteilles pour APRIA acquises	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a
An 2	0	0	n/a
An 3	0	0	n/a
An 4	0	0	n/a
An 5	1	1	100
Total:	1	1	100

Tableau A.14

Aménagement de points d'eau			
Année prévue au PMO	Nb de points d'eau à aménager	Nb de points d'eau aménagés	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a
An 2	1	0	0
An 3	2	0	0
An 4	0	2	n/a
An 5	0	1	n/a
Total:	3	3	100

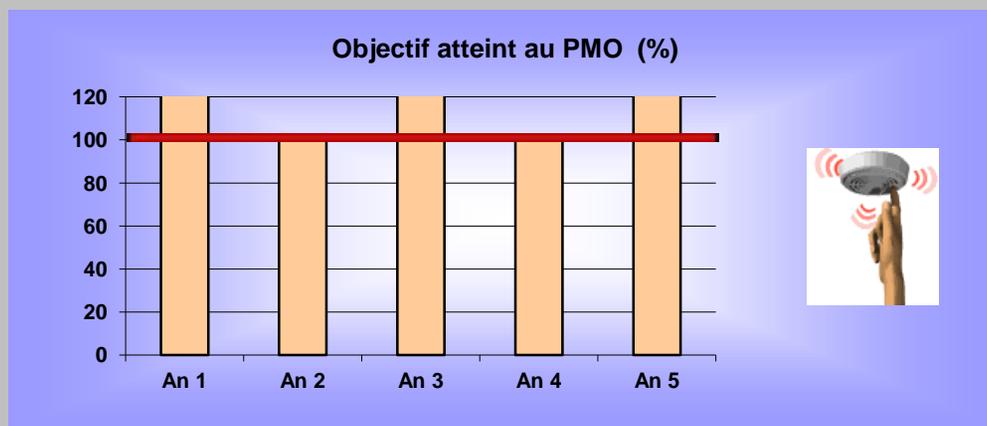
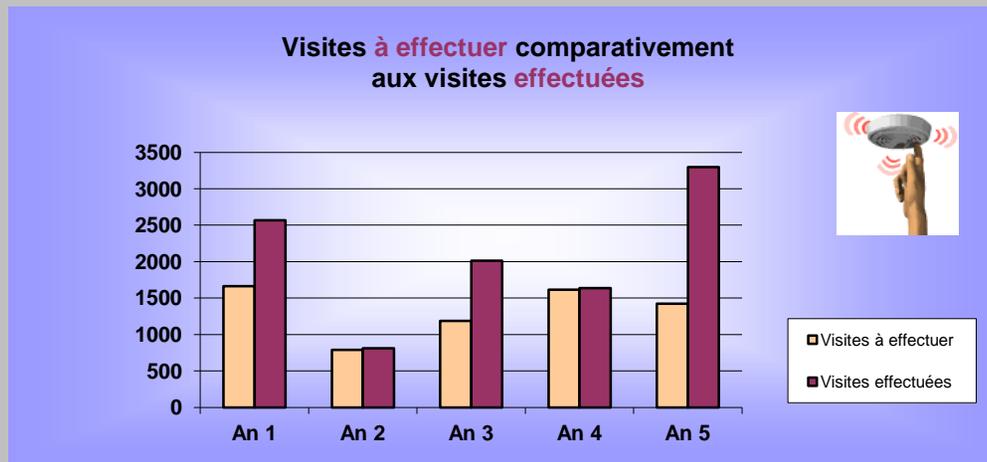
Tableau A.15

Force de frappe (FDF) lors des interventions en incendie					
Année prévue au PMO	Nb total d'appels auprès du SSI	Nb d'appels pour un incendie de bâtiments	Nb d'interventions requérant une FDF	Nb d'interventions où la FDF a été atteinte	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	329	150	51	49	96
An 2	289	150	49	48	98
An 3	418	153	43	41	95
An 4	392	162	60	59	98
An 5	355	159	42	41	98

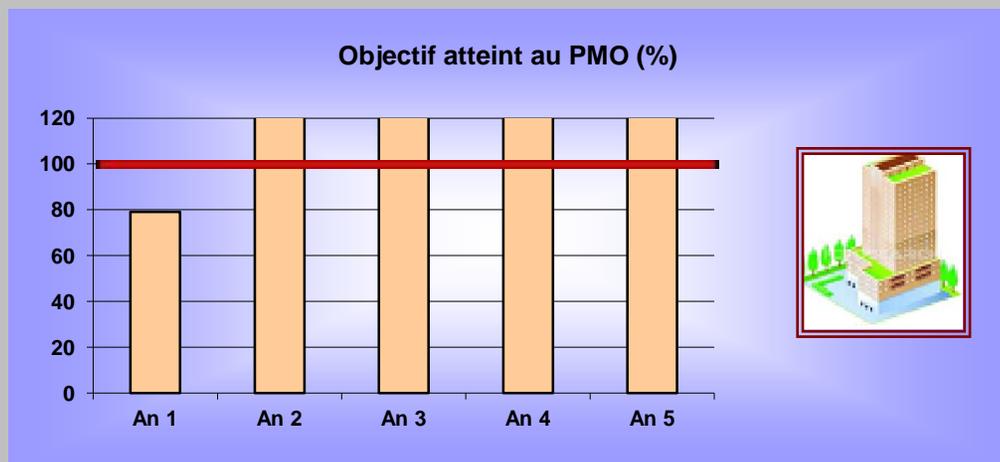
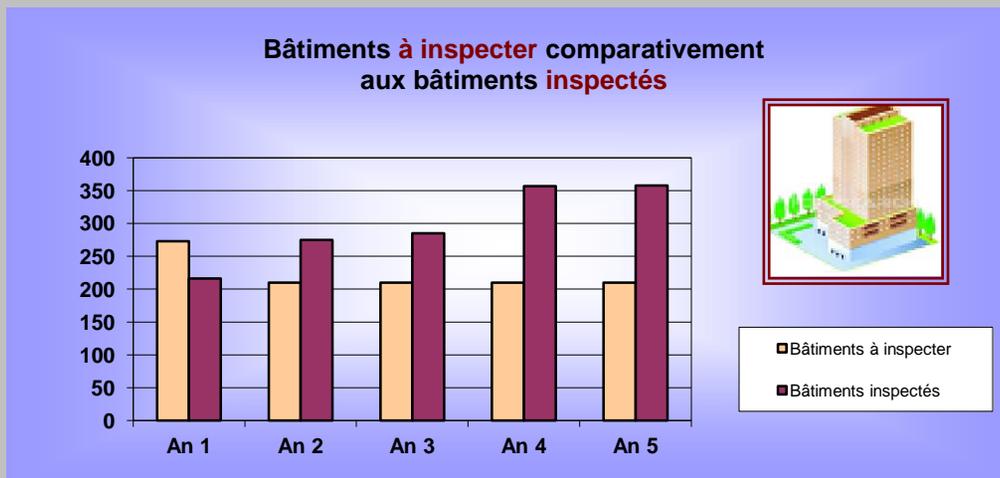
Tableau A.16

Force de frappe (FDF) pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération					
Année prévue au PMO	Nb total d'appels auprès du SSI	Nb d'appels pour la désincarcération	Nb d'interventions requérant une FDF	Nb d'interventions où la FDF a été atteinte	Atteinte de la FDF pour les interventions de désincarcération (%)
An 1					n/a
An 2					n/a
An 3					n/a
An 4					n/a
An 5					n/a

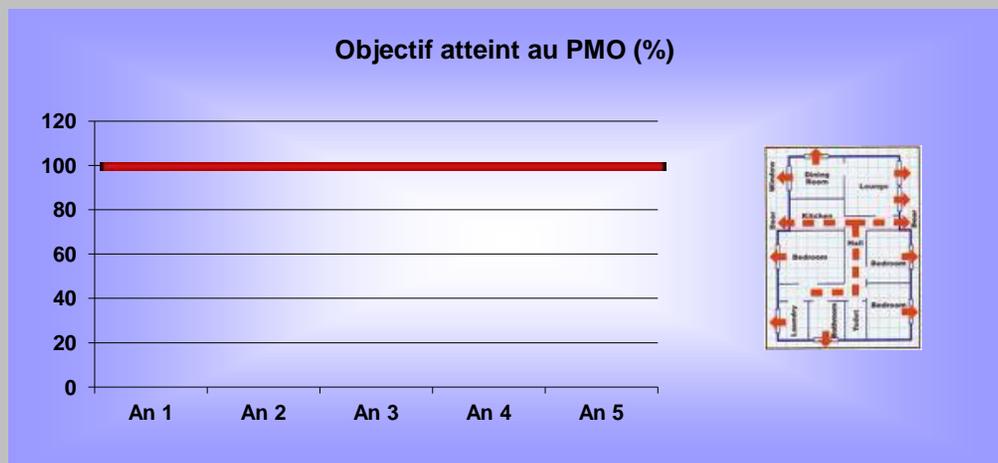
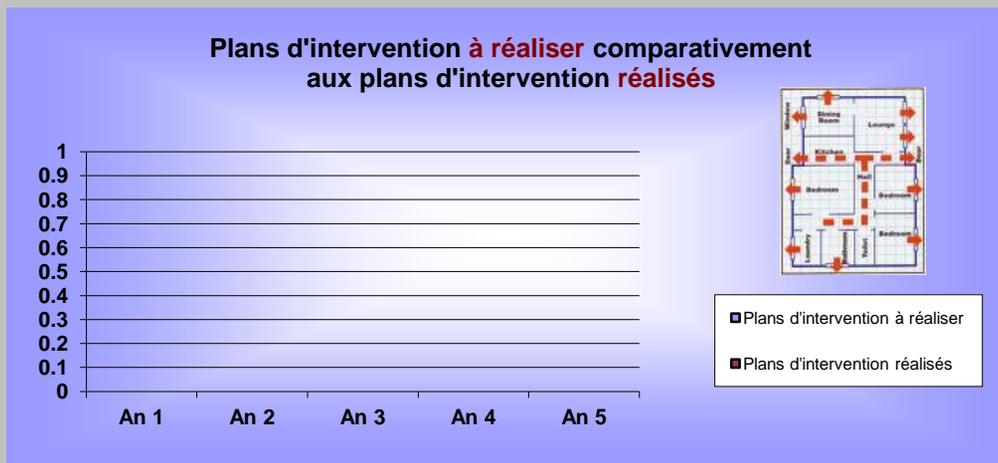
A.1 Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement d'avertisseurs de fumée



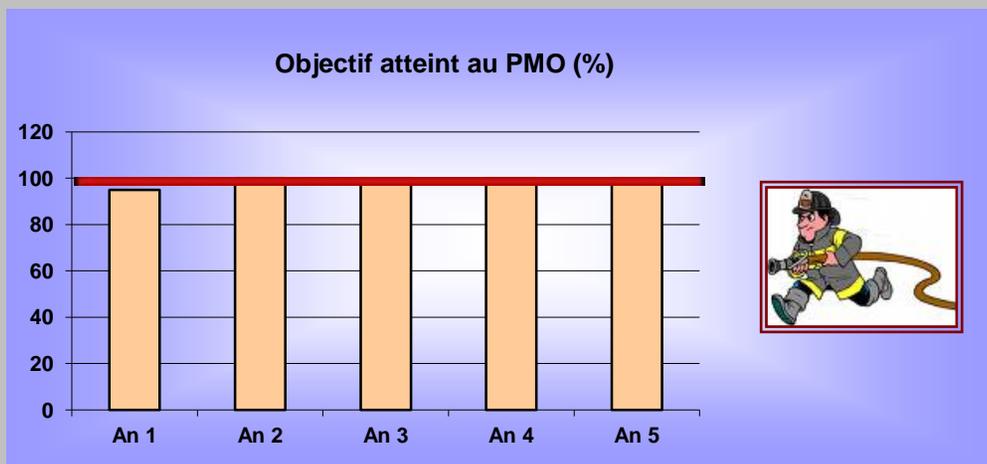
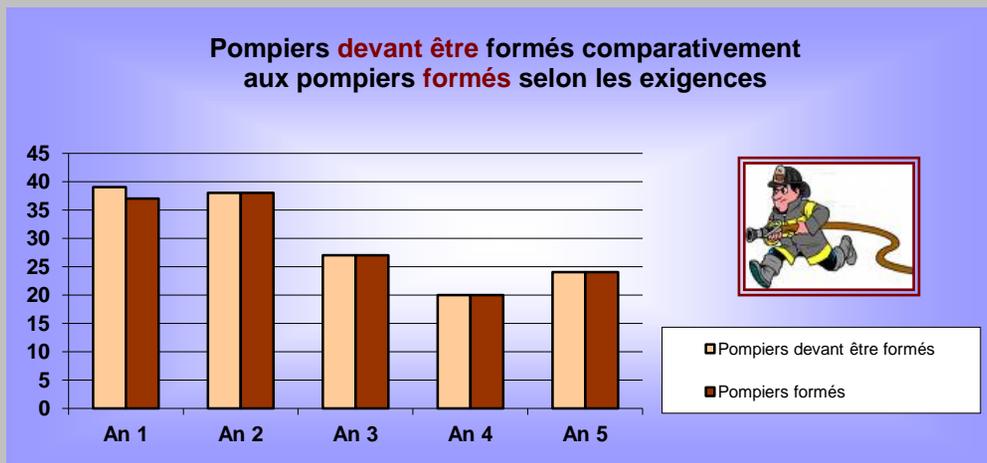
A.2 Programme d'inspection périodique des risques plus élevés



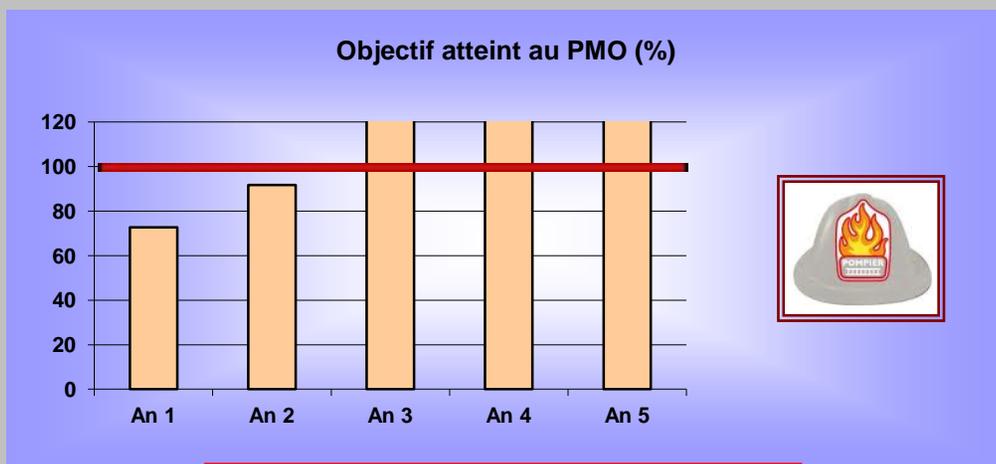
A.3 Plans d'intervention



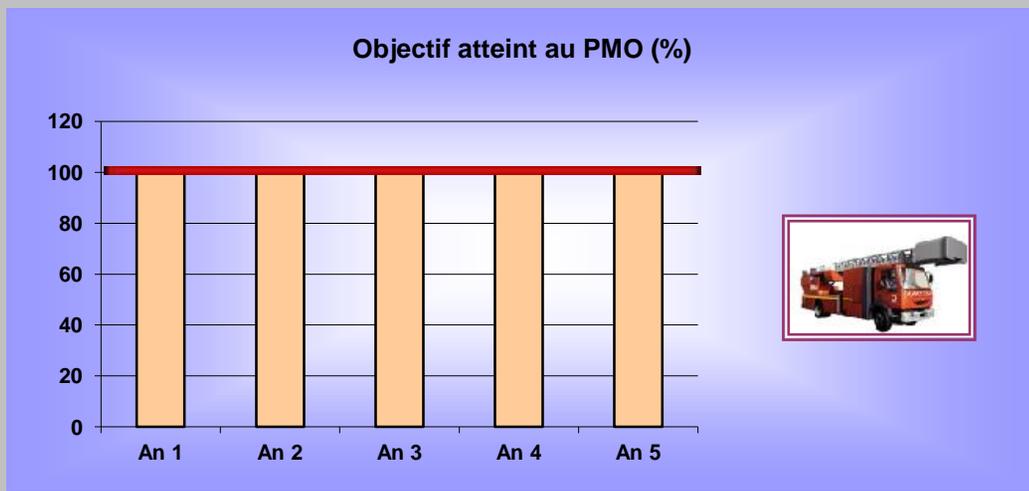
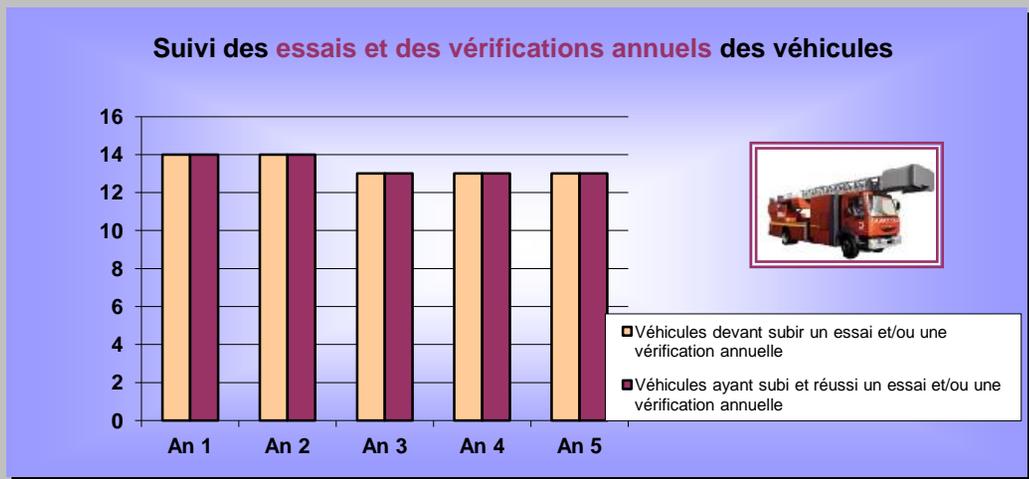
A.4 Formation des pompiers



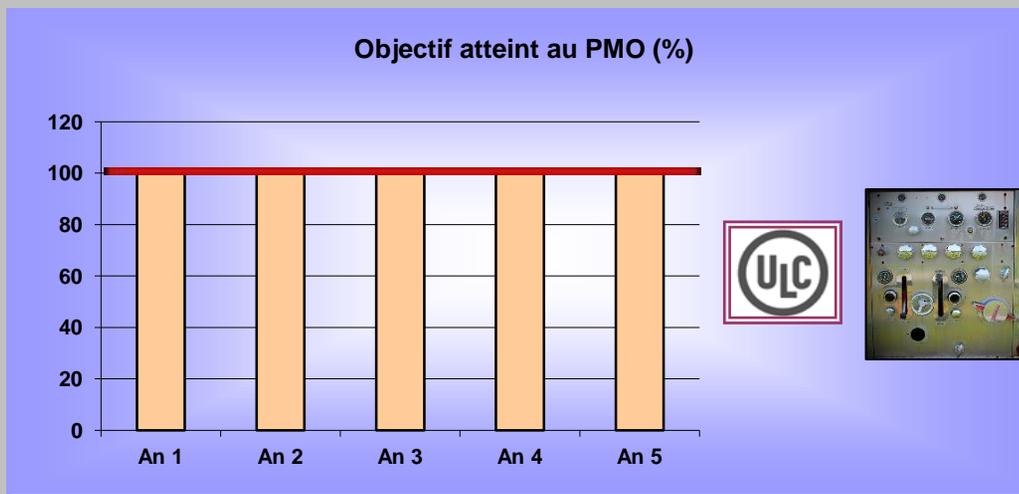
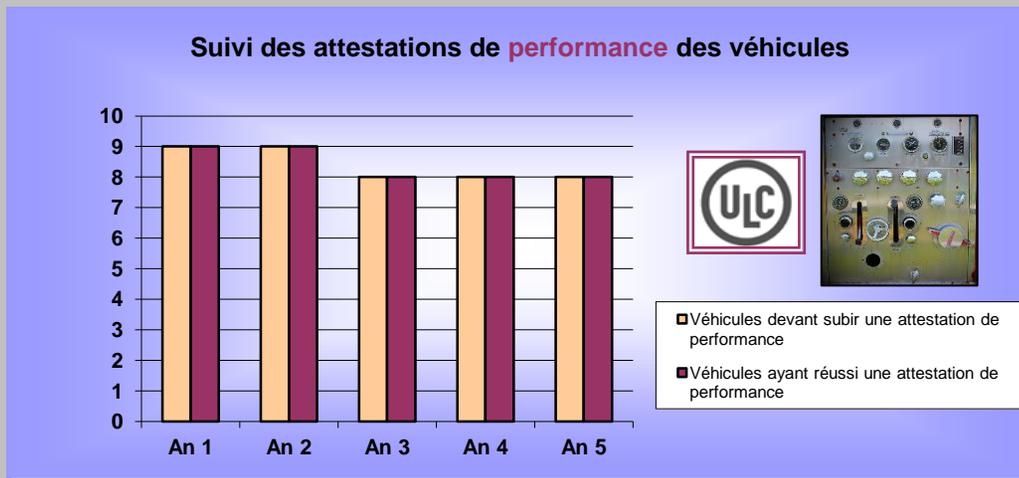
A.5 Formation des officiers



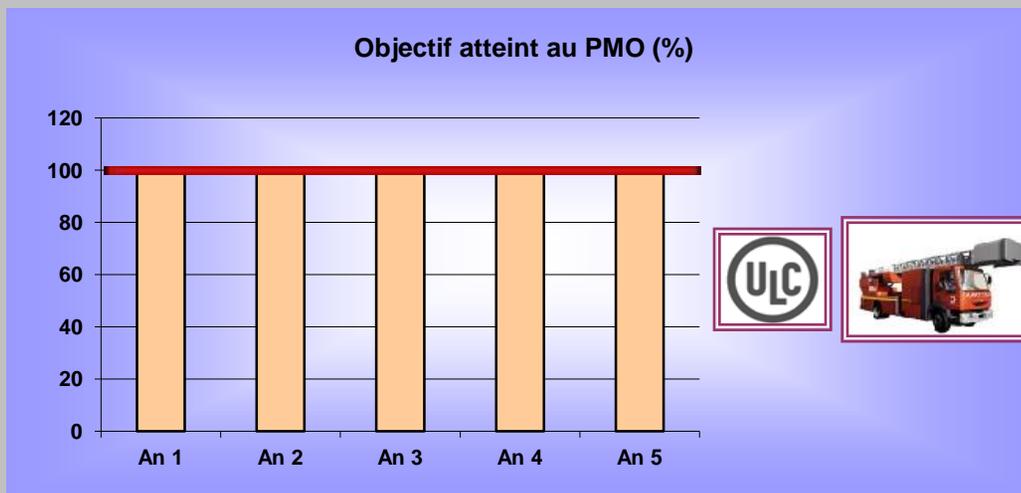
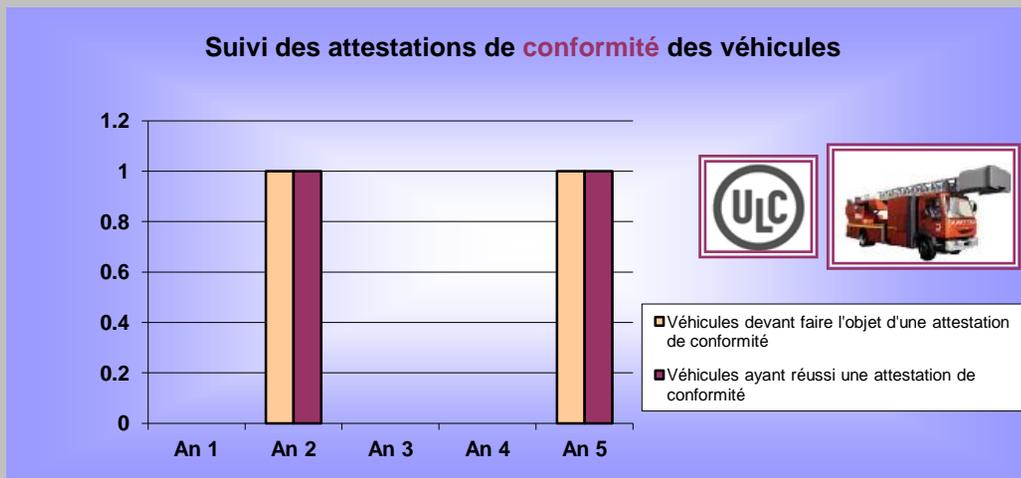
A.6 Essais et vérifications annuels des véhicules



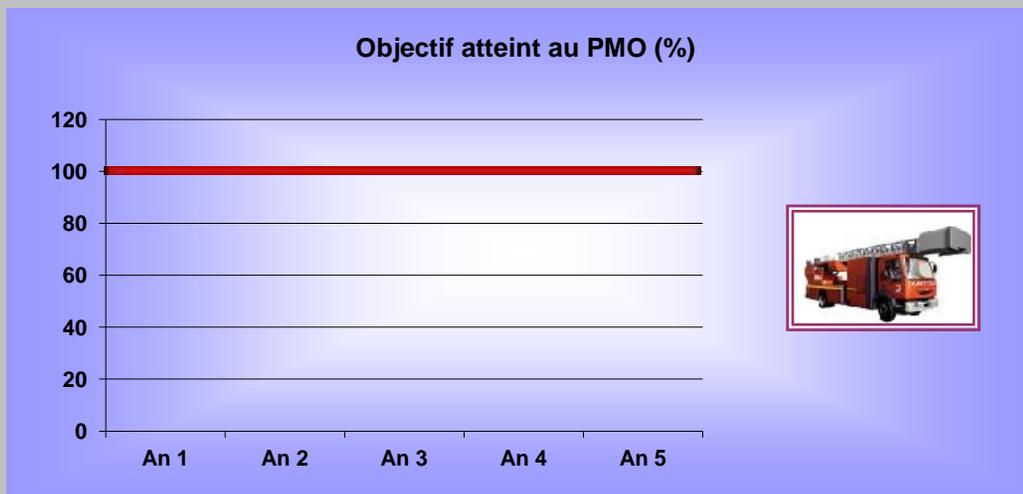
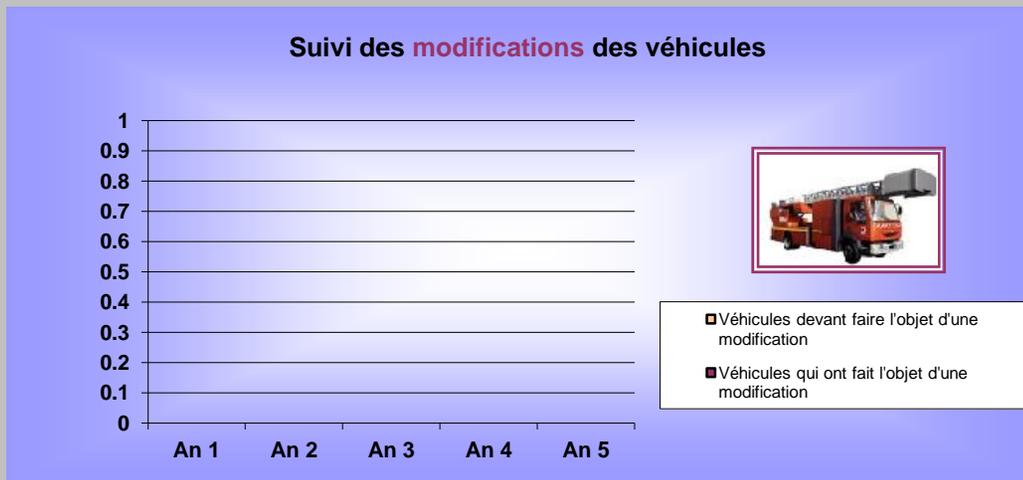
A.7 Attestation de performance des véhicules



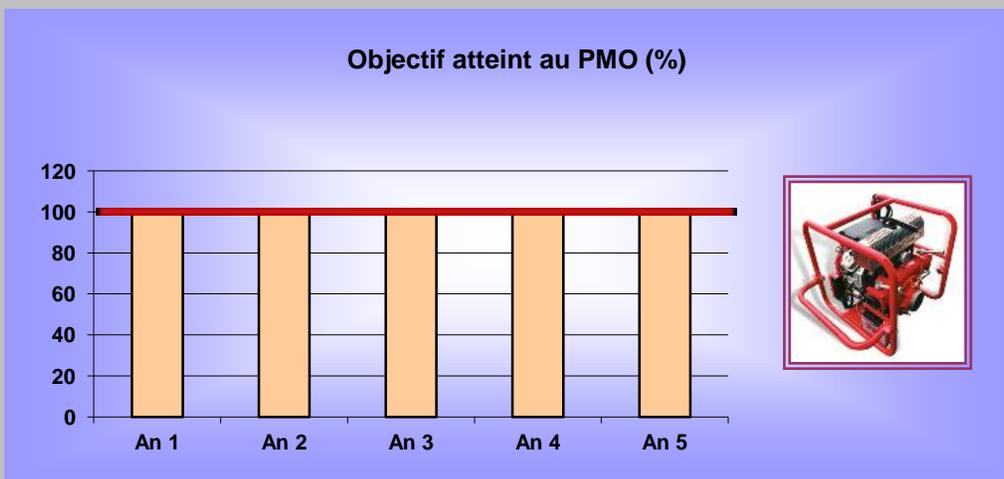
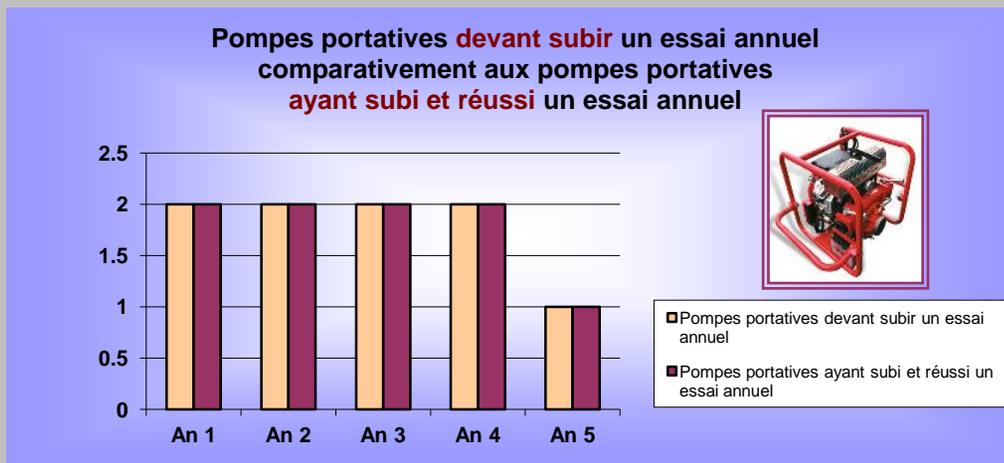
A.8 Attestation de conformité des véhicules



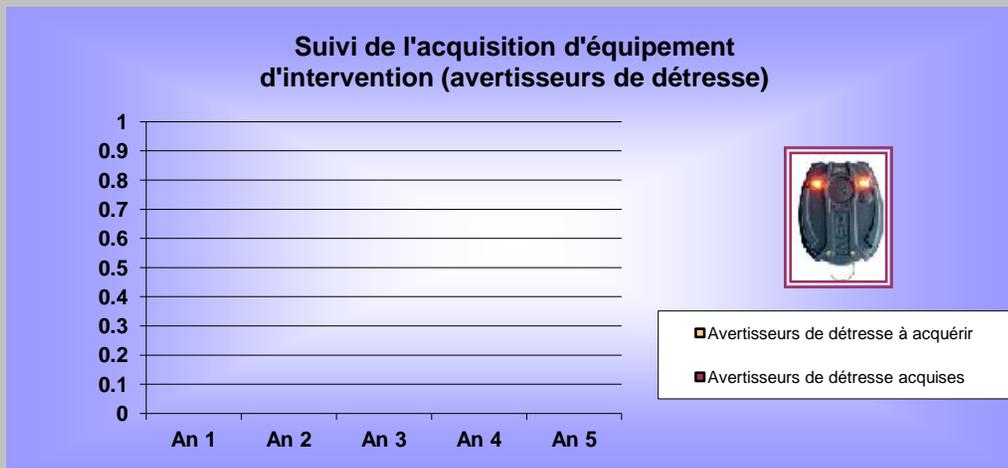
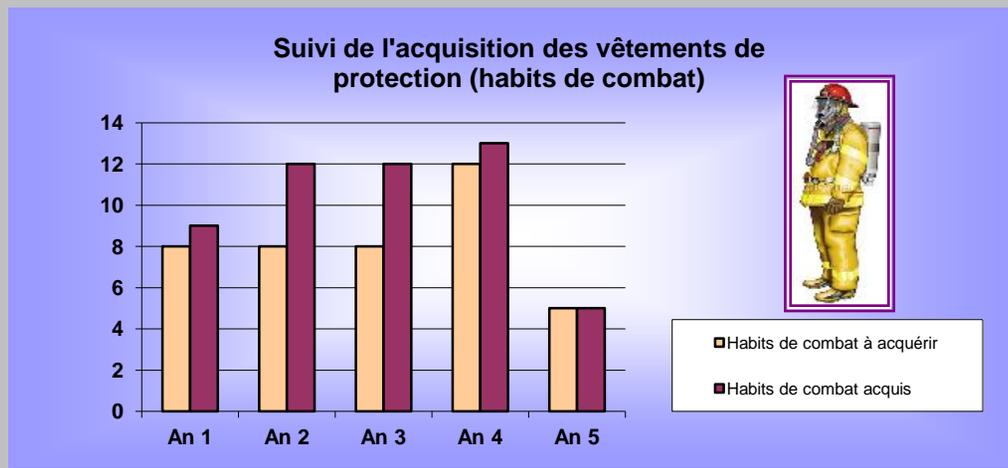
A.9 Modifications sur les véhicules d'intervention



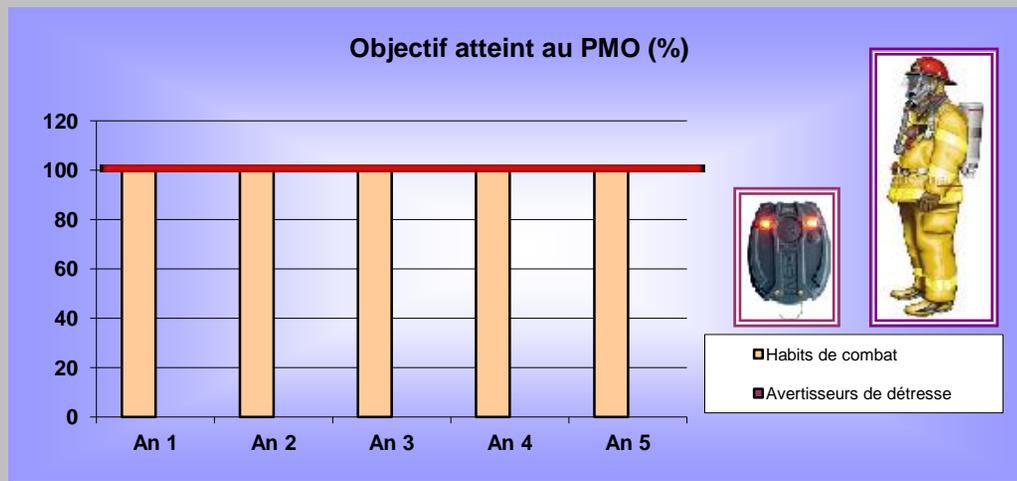
A.10 Essai annuel des pompes portatives



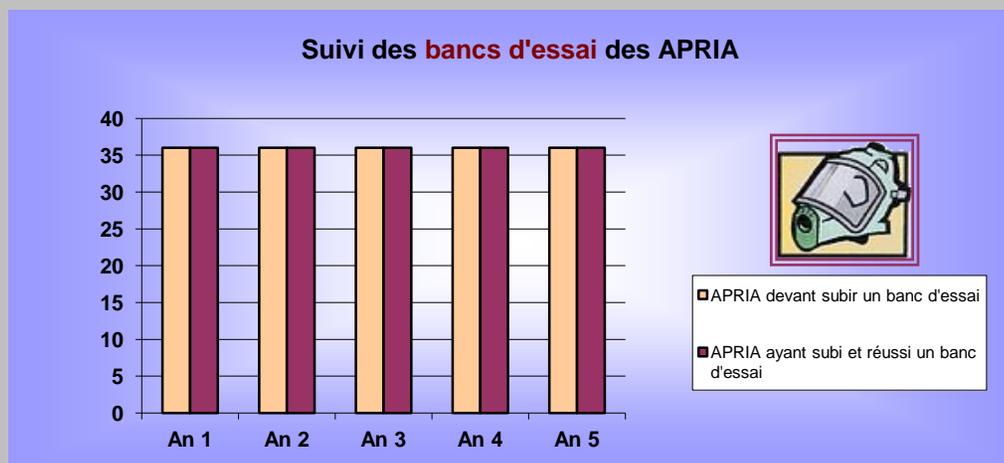
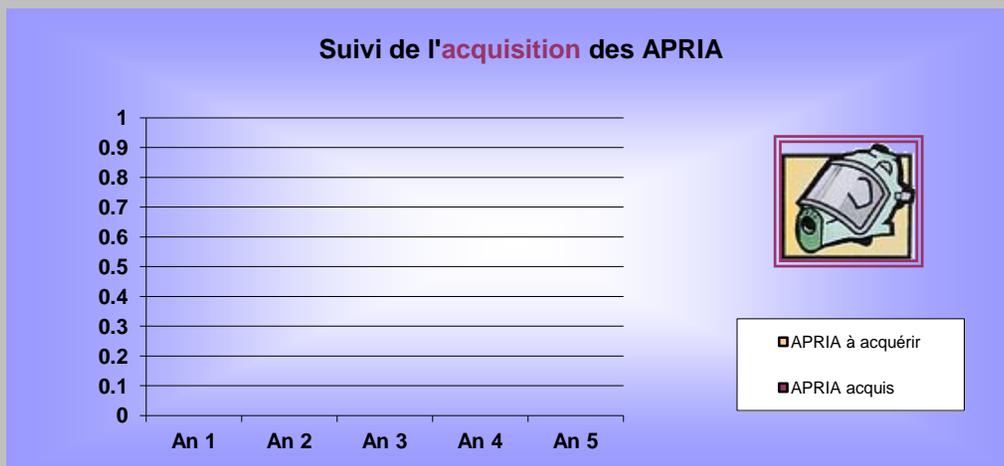
A.11 Acquisition des vêtements de protection et d'équipement d'intervention



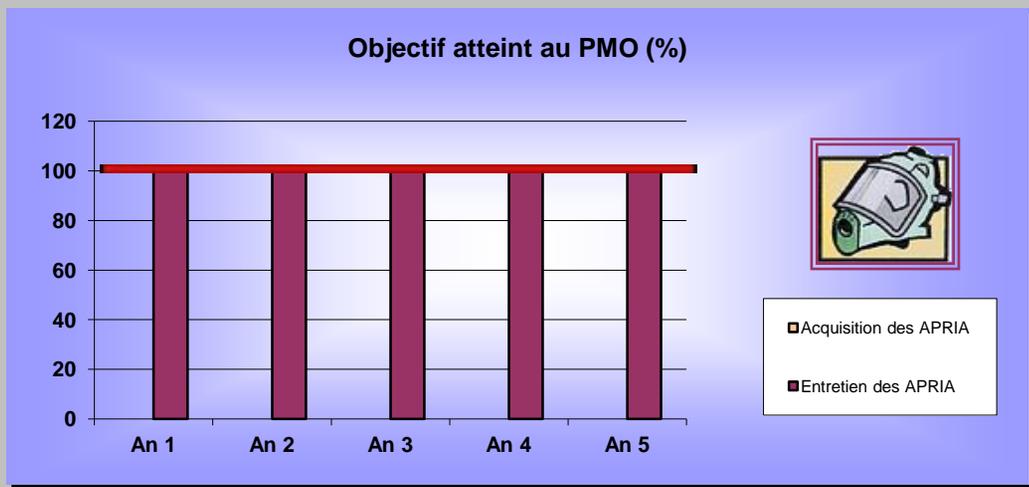
A.11 Acquisition des vêtements de protection et d'équipement d'intervention (suite)



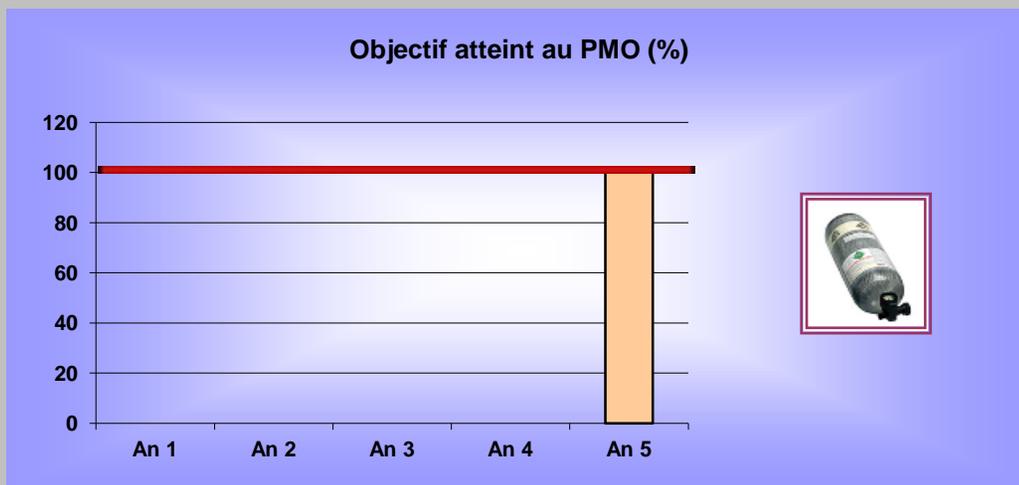
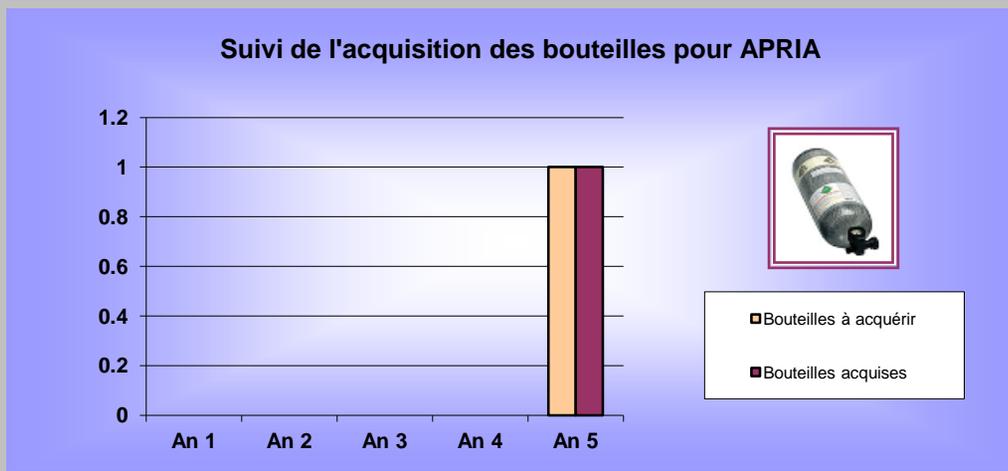
A.12 Acquisition et entretien des appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA)



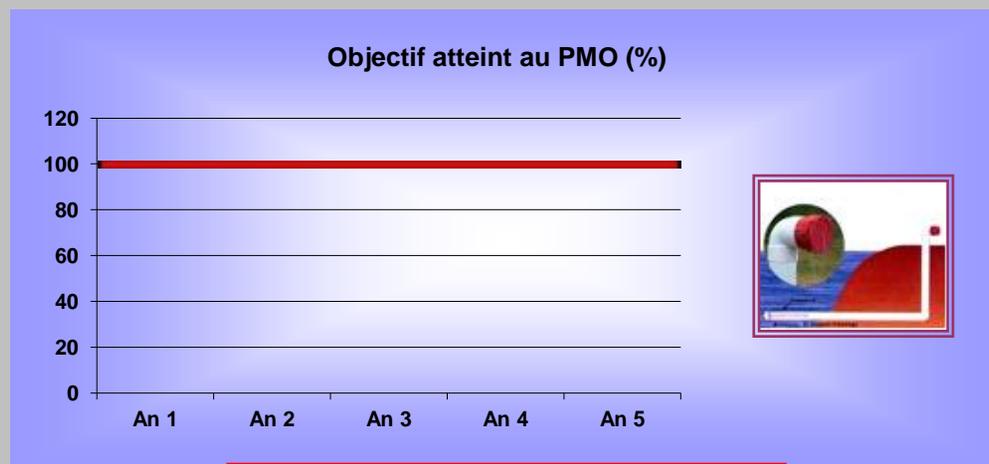
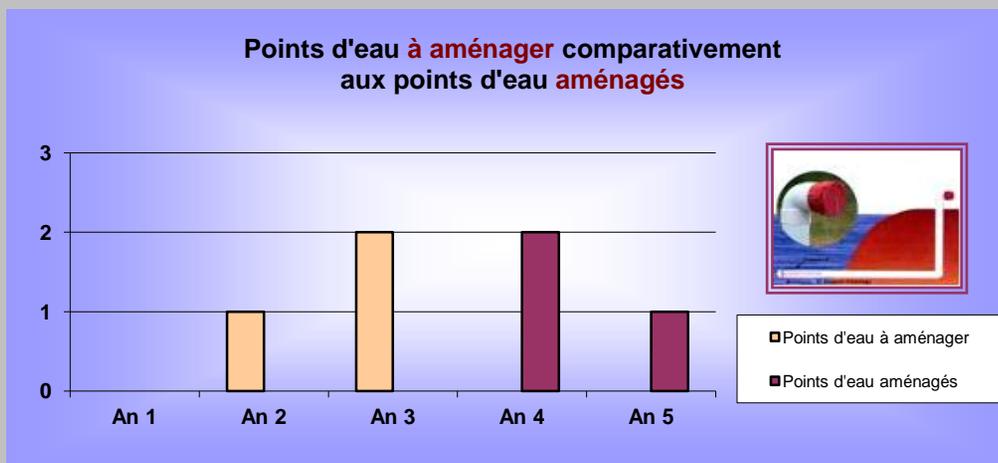
**A.12 Acquisition et entretien des appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA)
(suite)**



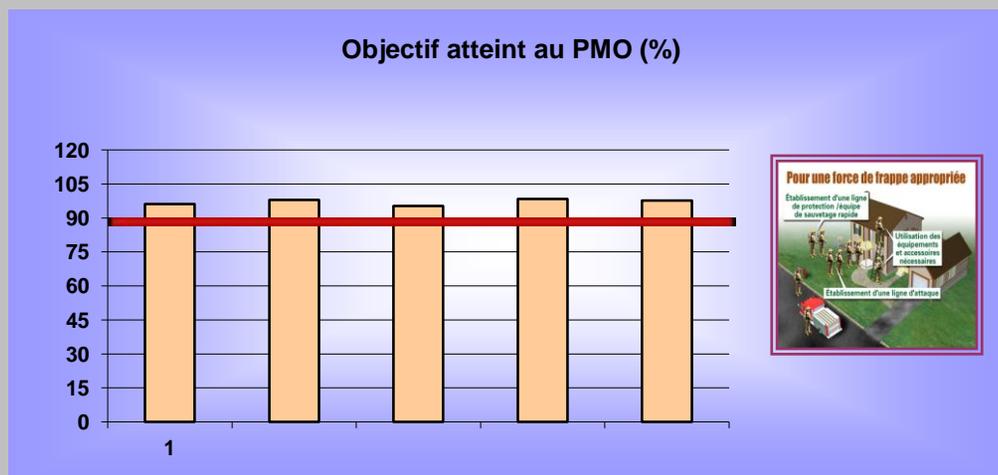
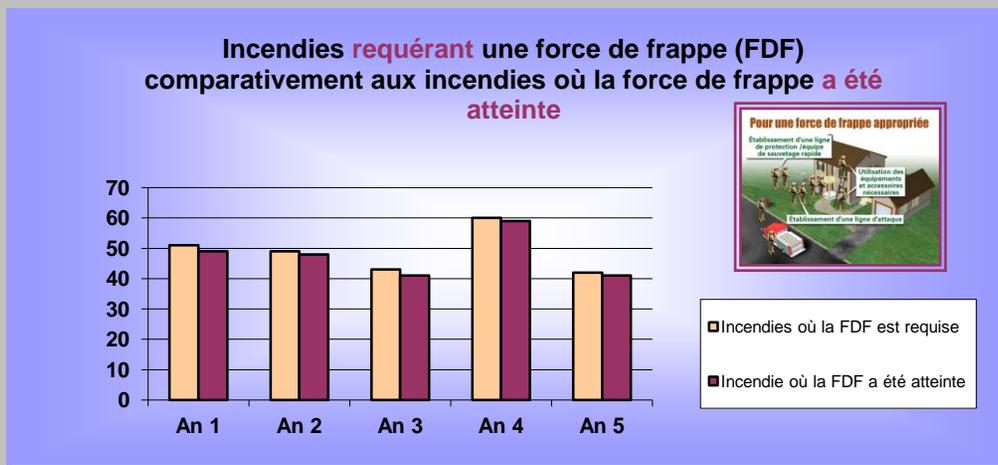
A.13 Acquisition des bouteilles pour les appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA)



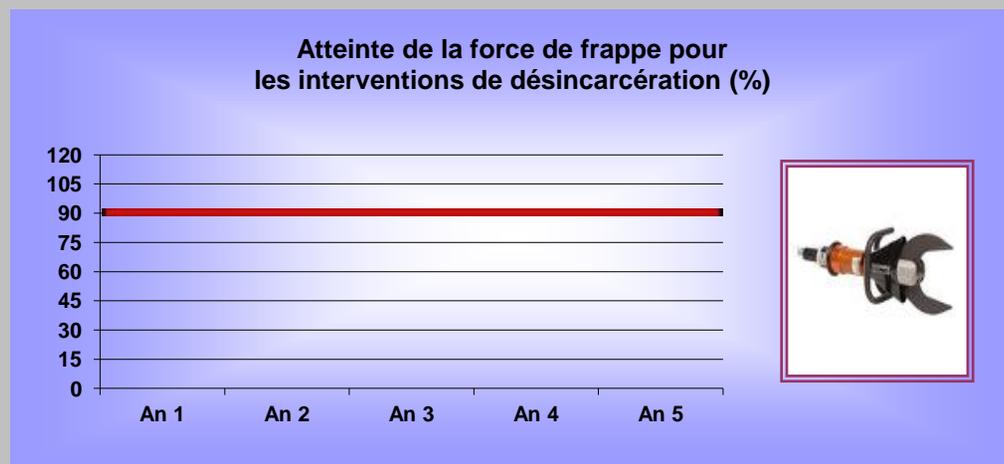
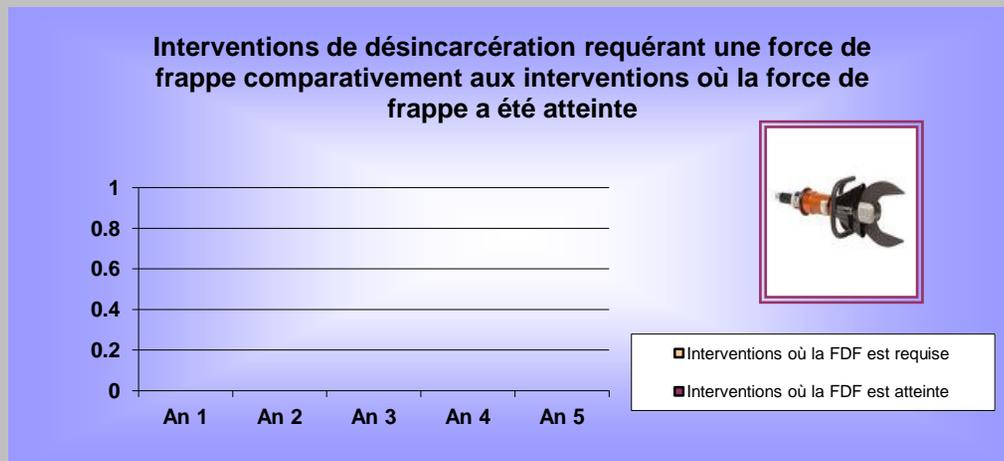
A.14 Aménagement de points d'eau



A.15 Force de frappe (FDF) lors des interventions en incendie



A.16 Force de frappe (FDF) pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération



PARTIE 4

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 5

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
<p>1. Planifier les activités de prévention des incendies pour le territoire de la Ville de Port-Cartier. Cette planification devra comporter, au minimum, les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un programme d'évaluation et d'analyse des incidents; - Une évaluation de la réglementation municipale et de son application; - Un programme sur la vérification des avertisseurs de fumée; - Un programme d'inspection des risques plus élevés; - Une programmation d'activités de sensibilisation du public. <p>De plus, la planification devra intégrer les actions 3 à 15 du présent plan de mise en œuvre ainsi que les actions 35 à 39.</p>	100%	<p>Programme d'inspection des risques plus élevés. (présenté en 2011);</p> <p>Programme de sensibilisation du public. (présenté en 2011); C'est déroulé tel que prévu au plan d'action 2014.</p> <p>Programme de vérification des avertisseurs de fumée. (présenté en 2011); C'est déroulé tel que prévu au plan d'action 2014.</p> <p>Programme d'évaluation - Analyse des incidents. (présenté en 2012); Un 2e programme d'analyse des incidents sera présenté en 2015 (contiendra les événements de 2013 et 2014)</p> <p>Programme de réalisation - Plans d'intervention (rédigé en 2013). Ce plan sera revu en 2015.</p>	<p>Pour 2015, la révision complète de tout les programmes de prévention (avertisseurs, inspection des risques, éducation du public et plan d'intervention).</p> <p>Il s'agira du 2e schéma de couverture de risque de la MRC. Le département étant en cours de réorganisation majeure, des ajustements auront lieu et cela aura des répercussions dans les différents programmes de prévention pour les rendre plus opérationnels.</p> <p>Adoption par le conseil municipal de la révision du Règlement sur la sécurité incendie (actuellement le 2006-065)</p>
<p>2. Transmettre un rapport annuel d'activités au Comité de Sécurité Incendie à l'égard de l'historique des interventions et le cas échéant, faire des recommandations sur les modifications à apporter aux programmes de prévention des incendies ou à la réglementation municipale.</p>	100%	<p>Le rapport actuel fait état du pourcentage de réussite des objectifs prévus au schéma pour 2013.</p> <p>Un tableau d'atteinte de la force de frappe prévue dans le protocole opérationnel de l'annexe "A" sera joint au présent rapport.</p>	<p>Production d'un rapport annuel et diminution du % de force de frappe non atteinte.</p>

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 5

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
3. Élaborer et appliquer le programme sur l'évaluation et l'analyse des incidents et y consigner les données transmises sur les interventions du service incendie.	100%	Les rapports pour les années 2010,2011 et 2012 ont été complétés. En 2015, un rapport sera complété en tenant compte des années 2013 et 2014.	<p>L'analyse des incidents de 2012 et 2013 est en cours de rédaction. Le rapport est produit en incluant deux années consécutives dans le but d'une meilleur analyse opérationnelle. Cette analyse viendra jouer un rôle de mise à niveau pour la prévention ainsi que pour les interventions en 2014 et 2015. Un rapport sera produit en 2016 sur les années 2014 et 2015.</p> <p>Prenez note qu'à la rédaction du schéma, le rôle d'évaluation utilisé ne correspondait plus au nombre de risques présents sur le territoire actuellement. Ce nombre a du être recalculé entièrement et revu a la hausse, puisque plusieurs nouveaux bâtiments de risques plus élevés n'y apparaissaient pas. <i>(À titre d'exemple, le schéma indiquait 21 plans d'interventions à réaliser, alors que la réalité est plutôt de l'ordre de 88 bâtiments et/ou plans.)</i></p>
4. Effectuer la recherche des circonstances et des causes probables de tous les incendies en toute circonstance.	100%	Après chaque intervention incendie nécessitant une RCI, les directives opérationnelles du service stipulent que l'officier commandant de l'intervention doit effectuer la recherche des causes et circonstances de l'incendie et joindre le rapport RCI à son rapport d'intervention.	Poursuivre les recherches des causes et circonstances tel qu'établi dans les directives opérationnelles du service. La Sûreté du Québec est désormais impliquée dans les enquêtes de recherches des causes et circonstances nécessitant plus de ressources.
5. Assurer la formation de base et continue des effectifs qui seront affectés à l'action N°3.	100%	Les officiers du service sont formés dans les délais prescrits par la Loi sur la sécurité incendie. Un programme est établi afin de s'assurer du maintien des compétences.	Maintenir la formation de ce personnel selon la planification annuelle. Pour 2015, des modifications hiérarchiques du service incendie ameneront la formation d'autres officiers de premier niveau.
6. Déclarer les incendies au ministre de la Sécurité publique sur le formulaire papier ou électronique prévu à cet effet.	100%	Chaque incendie est déclaré au ministère de la Sécurité publique par le biais du DSI 2003 tel que stipulé dans la loi.	Maintenir la déclaration des incendies sur le territoire de la Ville de Port-Cartier.

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 5

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
7. Participer au processus d'harmonisation de la réglementation en matière de sécurité incendie et le cas échéant, apporter des modifications à la réglementation en s'inspirant des recommandations formulées dans le rapport annuel (action no 2).	80%	Des demandes de modifications au Règlement sur la sécurité incendie de la Ville de Port-Cartier ont été déposées par le Service incendie au Service du greffe à des fins d'analyse. Certains points doivent faire l'objet de vérifications, ce qui a dû retarder la modification du règlement en vigueur.	La modification à la réglementation doit être adoptée par le Conseil municipal en 2015 et soumise à la MRC. Ce point avait été soumis au rapport de 2014 mais n'avait pas été réalisé, dû à la coupure d'un poste et l'absence d'un directeur incendie pour 80% de l'année. Le département étant réorganisé, ces changements prendront effet en 2015.
8. Donner avis au service d'urbanisme de la municipalité lors de modifications aux règlements de zonage et de construction.	100%	Le service incendie est informé de chaque modification de réglementation au niveau de l'urbanisme par des mesures déjà mises en place depuis les dernières années.	Maintenir la bonne communication entre le Service de sécurité incendie et le Service de l'urbanisme, afin d'être informés de tout changement aux réglementations déjà en place.
9. Élaborer et appliquer le programme de vérification des avertisseurs de fumée dans tous les logements aux cinq ans.	100%	L'application du programme de vérification des avertisseurs de fumée se poursuit et un rapport est remis à la MRC chaque année. Des pompiers ont été spécialement affectés pour effectuer les visites et vérifier les avertisseurs.	Maintenir et appliquer ce programme tout en s'assurant de rencontrer les objectifs. Le programme sera tout de même revu en 2015 pour y apporter des modifications.
10. Assurer la formation de base et continue des effectifs qui seront affectés à cette tâche.	100%	La formation des effectifs affectés aux visites a été donnée au début de la période des visites.	Maintenir et appliquer ce programme tout en s'assurant de rencontrer les objectifs.
11. Élaborer et appliquer le programme d'inspection des risques plus élevés de manière à inspecter les bâtiments de risque moyen autres que des logements tous les cinq ans ou lors de projets majeurs d'agrandissement ou de construction.	100%	Le programme d'inspection des risques plus élevés (moyens) a été instauré en 2011 et entamé en 2012. Le programme s'est poursuivi pour l'année 2013. En fin d'année 2013 et début d'année 2014, des modifications organisationnelles (coupure de poste, absence de directeur, manque de pompiers) ont affecté grandement ces inspections. Le nombre requis d'inspections de risques plus élevés n'a pas été atteint.	Plusieurs modifications organisationnelles sont en préparation, et prendront effet en 2015 afin d'atteindre les objectifs annuel d'inspection des risques. Le programme d'inspection des risques plus élevés (moyens) sera également revu complètement afin d'y intégrer ces changements.

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 5

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
12. Élaborer et appliquer le programme d'inspection des risques plus élevés de manière à inspecter les bâtiments de risque élevé tous les trois ans ou lors de projets majeurs d'agrandissement ou de construction.	100%	Le programme d'inspection des risques plus élevés (élevés) a été instauré en 2011 et entamé en 2012. Le programme s'est poursuivi pour l'année 2013. En fin d'année 2013 et début d'année 2014, des modifications organisationnelles (coupure de poste, absence de directeur, manque de pompier) ont affecté grandement ces inspections. Le nombre requis d'inspections de risques plus élevés n'a pas été atteint.	Plusieurs modifications organisationnelles sont en préparation, et prendront effet en 2015 afin d'atteindre les objectifs annuel d'inspection des risques. Le programme d'inspection des risques plus élevés (élevés) sera également revu complètement afin d'y intégrer ces changements.
13. Élaborer et appliquer le programme d'inspection des risques plus élevés de manière à inspecter les bâtiments de risque très élevés tous les deux ans ou lors de projets majeurs d'agrandissement ou de construction.	100%	Nous étions dans le deuxième cycle de 2 ans pour atteindre l'objectif de visiter tous les bâtiments de cette catégorie de risques (très élevés). Ceux-ci n'ont pas tous été inspectés pour les mêmes contraintes décrites aux points 11 et 12.	Plusieurs modifications organisationnelles sont en préparation, et prendront effet en 2015 afin d'atteindre les objectifs annuel d'inspection des risques. Le programme d'inspection des risques plus élevés (très élevés) sera également revu complètement afin d'y intégrer ces changements.
14. Assurer la formation de base et continue des effectifs qui seront affectés aux actions Nos 11, 12 et 13.	100%	Les effectifs qui effectuent les inspections prévues aux points 11, 12 et 13 sont tous reconnus techniciens en prévention des incendies (Tpi) et possèdent la formation requise.	Maintenir la formation des effectifs affectés à l'inspection des bâtiments, conformément aux exigences relatives à la formation.
15. Élaborer et appliquer la programmation d'activités de sensibilisation du public tout au long de l'année et visant plusieurs types de clientèle et incluant, le cas échéant, une formation aux pompiers.	100%	Les activités d'éducation du public se poursuivent en diversifiant les activités annuelles. Voici certaines activités réalisées: - Visite des écoles - Kiosques d'informations - Visite des personnes âgées - Exercices d'évacuation des bâtiments	Maintenir et appliquer ce programme tout en s'assurant de rencontrer les objectifs. Le programme sera tout de même revu en 2015 pour y apporter des modifications. Un officier aux opérations demeure en charge de ce programme.

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 5

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
16. Respecter les protocoles opérationnels tels que décrits à l'annexe A.	95%	<p>Un rapport des forces de frappe (atteintes ou non atteintes) sera joint en annexe.</p> <p>L'augmentation du délais pour le parc industriel qui a été accepté en 2012, ainsi que l'embauche de nouveaux pompiers nous a permis d'améliorer notre FDF en 2013.</p> <p>En 2014, certaines forces de frappe n'ont pas été atteintes, cela est dû, dans l'ensemble des cas, au manque de personnel disponible lors de l'appel.</p>	<p>Tout mettre en œuvre pour maintenir la force de frappe dans les délais accordés pour les interventions le nécessitant. Pour débiter l'année 2015, la Ville de Port-Cartier effectuera un recrutement de pompiers afin d'augmenter la force de frappe.</p> <p>Maintenir 2 intervenants en caserne 24h/24 7j/7 accompagnés de pompiers de garde externe avisés par téléavertisseurs vocaux, afin de s'assurer d'avoir constamment la force de frappe minimale requise dans un délais rapide. Nous comptons sur l'arrivée de nouveaux pompiers pour augmenter notre % de FDF.</p>
17. Élaborer, uniformiser et appliquer les procédures opérationnelles d'intervention sur la base, notamment, du Guide des opérations à l'intention des services de sécurité incendie publié par le MSP.	100%	Mise en place d'un guide des opérations spécifique à notre service.	Maintenir les procédures en place et ajouter de nouvelles procédures lorsque requis. Plusieurs procédures d'opérations ont été revues ou ajoutées. La façon de distribuer et d'assurer la lecture de celles-ci à été revue et corrigée. Nous somme en constante mise à jour de nos procédures.
18. Transmettre les procédures de déploiement des ressources à la centrale d'appel d'urgence.	100%	Les procédures de rappel sont transmises à la centrale d'appels annuellement. Des modifications sont apportées dans l'immédiat lorsque requises.	Les procédures de déploiement des effectifs seront revues afin de les automatiser et que le rappel des effectifs se fasse plus rapidement lors des interventions.
19. Pour le secteur de Rivière-Pentecôte, mettre en place une entente intermunicipale afin de permettre le déploiement de ressources à partir de la caserne de Baie-Trinité.	100%	Une entente est en place pour l'entraide intermunicipale (lorsque requise) avec la municipalité de Baie-Trinité. Cette entente prenait fin en décembre 2014. Des discussions seront entamées en 2015 concernant le suivi de ce dossier.	Des discussions seront entamées en 2015 concernant le suivi de ce dossier. Il manque de personnel formé et d'équipement de qualité à Baie-Trinité. Notre service incendie ne gagne pas en efficacité avec l'entraide de ce service. C'est plutôt le service incendie de Baie-Trinité qui gagne avec l'usage de nos effectifs humains et nos équipements.

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 5

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
20. Mettre en place un plan de recrutement pour la caserne de Rivière-Pentecôte.	100%	En 2012, lors de la campagne de recrutement, une seule personne avait postulé pour le secteur Rivière-Pentecôte, mais n'a pas complété le processus. En 2013 et 2014, aucun pompier n'a soumis sa candidature malgré l'incitation des pompiers lors des visites résidentielles de ce secteur.	Pour débiter l'année 2015, un processus de recrutement pour des postes de pompiers à temps partiels dans les secteur de Port-Cartier et Rivière-Pentecôte seront fait mais nous prévoyons le même taux de réponse dans le secteur Pentecôte.
21. Rédiger, avec la collaboration des municipalités, un modèle d'entente intermunicipale d'assistance mutuelle ou réviser celle existante afin de pouvoir avoir recours lorsque requis à un nombre plus important de ressources additionnelles.	100%	L'entente avec la municipalité la plus à l'ouest (Baie-Trinité) est terminée depuis décembre 2014. Celle-ci est situé sur le territoire de la MRC voisine. Des discussions seront entamées en 2015 concernant le suivi de ce dossier. L'entente avec la Ville de Sept-Iles a été conclue en 2012.	Maintenir l'entente actuelle avec la Ville de Sept-Iles. L'entente avec la municipalité de Baie-Trinité est terminée depuis décembre 2014. Des discussions seront entamées en 2015 concernant le suivi de ce dossier. Une entente est à venir avec la compagnie Arcellormittal. Le projet d'entente est en processus de finalisation depuis 2014.
22. Entériner les ententes intermunicipales requises (de fourniture de services, de délégation de compétence, d'entraide automatique ou d'assistance mutuelle) en matière de couverture de protection incendie de manière à rencontrer les objectifs de protection du schéma.	100%	Voir point numéro 21...	Maintenir l'entente avec la Ville de Sept-Iles L'entente avec la municipalité la plus à l'ouest (Baie-Trinité) est terminée depuis décembre 2014. Des discussions seront entamées en 2015 concernant le suivi de ce dossier.
23. Maintenir l'entente avec l'École nationale des pompiers de manière à assurer la formation des effectifs voués à la sécurité incendie.	100%	Le Service incendie de la Ville de Port-Cartier est toujours un centre de formation régional et offre également de la formation aux industries et institutions qui sont situées sur le territoire de la Ville de Port-Cartier. Cette formation est reconnue par l'École nationale des pompiers du Québec.	Maintenir la conformité du CFR avec l'ENPQ.

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 5

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
24. Maintenir la conformité avec la réglementation en vigueur concernant la formation du personnel des services d'incendie au Québec.	100%	L'ensemble du personnel du service est formé, ou est en cours de formation, selon les normes en vigueur.	Maintenir le programme de formation du personnel selon les délais prescrits par la loi.
25. Élaborer un programme d'entraînement continu sur la base de la norme NFPA 1500 et dispenser un entraînement mensuel basé sur le canevas de l'ENPQ.	100%	Au début de chaque année, un calendrier de formations mensuelles est mis à la disposition des pompiers, abordant les différents thèmes qui nécessitent de la pratique pour maintenir à jour leurs connaissances . Il est toutefois difficile de garantir la participation de tous les pompiers du service, à toutes les pratiques. Prendre note que le personnel pompier de garde en caserne profite également de ce temps pour ce maintenir à jour avec les différents équipements du service et sur les méthodes de travail.	Maintenir le programme de pratiques mensuelles. Pour 2015, un officier aux opérations sera responsable du développement organisationnel en ce qui a trait à la formation des pompiers .
26. Élaborer ou maintenir un programme de santé et sécurité tel que prescrit par la loi.	100%	Nomination d'un officier et de 2 pompiers au Comité de santé sécurité de la Ville en 2010. L'information est transmise aux pompiers par communiqués.	Maintenir cet objectif pour les prochaines années.
27. Maintenir et appliquer le programme sur l'entretien, la codification et l'évaluation des réseaux d'aqueduc, incluant la vérification des pressions et des débits et des poteaux d'incendie. Ce programme tiendra aussi compte de la codification proposée dans la norme NFPA 291. Ce programme couvrira également l'implantation, l'entretien et l'évaluation des points d'eau sur le territoire, en s'inspirant de la norme NFPA 1142.	100%	L'ensemble des activités d'entretien du réseau d'aqueduc (incluant les poteaux d'incendie) relève du Service des travaux publics. En 2014, le Service des travaux publics à procédé à la codification de chacune des bornes incendies du territoire urbain en peignant le sommet des bornes de la couleur proposée dans la norme NFPA 291. La façon d'effectuer les essais et l'entretien des poteaux d'incendie à été revue avec le contremaître en charge du réseau d'eau.	Demander les rapports annuels d'entretien et d'essais au Service des travaux publics . Demander aux Service des travaux publics le programme d'entretien des poteaux d'incendie annuellement.

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 5

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
28. Maintenir les dispositions contractuelles liant le service de sécurité incendie et la centrale 911 et s'assurer d'y retrouver les prescriptions de la norme NFPA 1221. Au besoin, un rapport pourrait être transmis au Comité de Sécurité Incendie pour améliorer les communications dans certains secteurs et assurer l'uniformisation des communications sur l'ensemble du territoire de la MRC.	100%	La Ville de Port-Cartier a renouvelé son entente de services avec le centre 911 CAUREQ en 2010. Un comité de sécurité incendie a également été créé par le CAUREQ et le directeur incendie y siège régulièrement. De plus, un comité de contrôle et d'améliorations des communications a été créé par le CAUREQ et un représentant du Service incendie de Port-Cartier y siège, afin de maintenir à jour et améliorer les communications à l'échelle de la MRC.	Maintenir les ententes et les garder à jour. Conserver, sur les différents comités, des représentants d'un des 2 services incendie de la MRC.
29. Mettre en application, le cas échéant, les recommandations formulées par le Comité de Sécurité Incendie ou par le Conseil de la MRC concernant les corrections à apporter à l'égard des systèmes de communication.	100%	Un programme d'achat est élaboré à chaque année sur les systèmes de télécommunications. Pour l'année 2014, un système radio a été acquis afin de desservir le territoire de Rivière-Pentecôte et d'étendre la couverture radio à l'ensemble du territoire. Le système sera installé et fonctionnel dans les premiers mois de l'année 2015.	Maintenir à jour les équipements et apporter les corrections nécessaires pour le bon fonctionnement du système de communications. Un montant est prévu au budget 2015, afin d'optimiser le rappel des pompiers. Un système sera acquis afin de pouvoir rappeler les pompiers sur une fréquence distincte de nos opérations incendie. Le but étant de gagner en rapidité lors des rappels de pompier et lors des interventions.
30. Élaborer un programme de réalisation des plans d'intervention selon les échéances prévues au schéma pour tous les bâtiments de risque élevé et très élevé en s'inspirant de la norme NFPA 1620.	100%	Un officiers du Service incendie de Port-Cartier est responsables de l'élaboration des plans d'intervention des bâtiments. Les pompiers effectuent la collecte des données nécessaires et se familiarisent au même moment avec les différents bâtiments qu'ils visitent dans le cadre du programme.	Maintenir jusqu'à ce que tous les plans des bâtiments du territoire soit complétés. Poursuivre par la suite avec la mise à jour des plans déjà existants.

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 5

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
31. Appliquer le programme de réalisation des plans d'intervention pour les bâtiments de risque élevé et très élevé et incluant, le cas échéant une formation du personnel.	93%	Le programme du point numéro 30 prévoit la réalisation des plans d'intervention pour les bâtiments le nécessitant. En ce début d'année 2015, la majorité des saisies de données ont été effectuées par les pompiers. Il reste maintenant à informatiser ceux qui ne le sont pas encore et les rendre accessibles dans l'ordinateur de notre véhicule échelle.	Maintenir.
32. Poursuivre le programme actuel d'entretien des véhicules d'intervention, des équipements et des accessoires de protection des pompiers incluant celles de communication, en se basant sur le Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention publié par le ministère de la Sécurité publique, selon les normes en vigueur et les exigences des fabricants.	100%	Tous les véhicules et équipements incendie subissent les essais recommandés par le guide du MSP. Les pompiers de garde en caserne effectuent les entretiens hebdomadaires du matériel d'intervention et les vérifications des véhicules incendie selon les normes. Le Service des travaux publics assure l'entretien sur les véhicules selon les exigences de la loi (programme PEP). Le CGER s'occupe de l'entretien du véhicule #1093 (Unité de secours PC) qui est en location chez eux. Les registres des tests et entretiens sont maintenus à jour. En 2014, deux véhicules du service ont dû être retirés du service, car il ne répondaient plus aux normes en vigueur. La location d'une camionnette a été faite en septembre 2014 pour pallier à la perte du véhicule 993, jusqu'à la livraison d'un nouveau véhicule que nous avons commandé en décembre 2014. Tous les équipements qui doivent être testés annuellement le sont, soit par les fournisseurs respectant les normes ou par du personnel formé à cet effet. (Échelles portatives, APRIA, cylindres d'air, compresseur à air.)	Maintenir cet objectif annuellement. Un roulement d'équipement est également prévu afin que ces derniers respectent toujours les normes (habits de combat, casques, gants etc.) Un nouveau véhicule de soutien devrait arriver au mois de mars 2015.

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 5

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
33. Maintenir le programme de remplacement des véhicules et des équipements, de manière à s'assurer que les véhicules soient conformes aux normes ULC et que les objectifs du schéma soient respectés.	100%	Le programme triennal prévoit le remplacement des véhicules le nécessitant.	Continuer les démarches pour les prochaines années. Un camion-citerne a été placé au programme triennal pour l'année 2017.
34. Réaliser les attestations de performance pour les véhicules muni d'une pompe intégrée et ayant plus de quinze ans d'âge ou n'ayant pas de plaque d'homologation ULC.	50%	Chaque année, tous les véhicules et équipements réglementés par la norme subissent des essais et tests. Ces derniers sont inscrits dans un registre. En 2014, les véhicules #393 et #592 ont passés leur tests ULC selon les normes soit: le #393 après 15 ans et le #592 5 ans après son premier test ULC. Les 2 camions ont réussi le test de pompage qui constitue le point majeur du test, mais quelques anomalies ont été décelées sur les véhicules, ce qui ne leur permettait pas de recevoir al certification ULC. toutes les anomalies rencontrées lors de ces test ont été corrigées et nous sommes en attente des approbations de ULC pour recevoir nos certifications.	Maintenir cet objectif annuellement. S'assurer d'obtenir les deux certifications ULC pour les véhicules autopompe # 393 et #592.
35. Pour les logements se trouvant dans les zones où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter tous les logements deux fois aux cinq ans dans le cadre du Programme de vérification des avertisseurs de fumée (voir action N°1).	100%	Le tout est inclus au programme de vérification des avertisseurs de fumée. (voir action #1 et #9)	Maintenir le programme de vérification des avertisseurs de fumée en application et à jour.
36. Pour les bâtiments de risque moyens (sauf les logements) où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter les bâtiments deux fois aux cinq ans dans le cadre du Programme d'inspection des risques plus élevés (voir action N°1).	38%	Le tout est inclus au programme d'inspections des risques plus élevés. (voir action #1-11-12-13)	Maintenir le programme d'inspection des risques plus élevés en application et à jour.

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 5

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
37. Pour les bâtiments de risque élevés où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter les bâtiments deux fois aux trois ans dans le cadre du Programme d'inspection des risques plus élevés (voir action N°1).	38%	Le tout est inclus au programme d'inspections des risques plus élevés. (voir action #1-11-12-13)	Maintenir le programme d'inspection des risques plus élevés en application et à jour.
38. Pour les bâtiments de risque très élevés où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter les bâtiments tous les ans dans le cadre du Programme d'inspection des risques plus élevés (voir action N°1).	38%	Le tout est inclus au programme d'inspections des risques plus élevés. (voir action #1-11-12-13)	Maintenir le programme d'inspection des risques plus élevés en application et à jour.
39. Pour les secteurs où la force de frappe n'est pas atteinte, analyser la réglementation municipale et y apporter des modifications le cas échéant, dans le but d'y inclure des dispositions visant spécifiquement ces secteurs (par exemple : brigade, système d'extinction fixe, système de détection, etc.).	100%	Pour l'atteinte de la force de frappe, aucun secteur ne nous cause problème. (Des modifications ont été approuvées en 2012 sur le temps de réponse pour le parc industriel). Les délais de la force de frappe ne cause pas de problème, la majorité des FDF non rencontrées sont en lien avec le manque de personnel disponible.	Maintenir une analyse de la réglementation annuellement et apporter les correctifs lorsque requis.
40. Suite à l'entente à intervenir avec la Ville de Sept-Îles, desservir le secteur de Gallix au niveau de l'intervention.	100%	Tel que stipulé dans les actions #21-22-23. Une entente officielle est actuellement en place, afin d'intervenir dans le secteur de Gallix. L'entente officielle est acceptée par les conseils de Ville.	Maintenir l'entente en application et à jour.
41. Affecter le personnel requis (pompiers et préventionnistes) pour la réalisation et l'application des programmes de prévention.	100%	Sous la direction des lieutenants, des pompiers ont été spécialement affectés pour effectuer les visites résidentielles de prévention, nous permettant ainsi d'atteindre nos objectifs en termes de visites incluant le secteur de Rivière-Pentecôte.	S'assurer de rencontrer les objectifs à atteindre.
42. Participer au Comité de Sécurité Incendie permanent pour assurer l'harmonisation et le suivi du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.	100%	Le directeur du service et un membre du conseil municipal font partie du Comité de sécurité incendie et y siègent lorsque requis, afin de s'assurer du suivi. Dans le cas où le directeur ne peut être présent, un officier cadre du service incendie y assiste à titre de remplaçant.	Suite au départ de l'ancien directeur incendie, sélection et nomination d'un nouveau représentant au sein du comité.

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 5

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
43. Participer à l'harmonisation de la planification en matière de prévention des incendies, de réglementation et de communications à l'échelle de la MRC (via le Comité de Sécurité Incendie).	100%	Compris dans les fonctions des membres du Comité de sécurité incendie (voir action #42)	Maintenir
44. Participer au processus de concertation à l'échelle de la MRC rejoignant tous les intervenants reliés à la sécurité incendie au moins une fois par année (via le Comité de Sécurité Incendie).	100%	Compris dans les fonctions des membres du Comité de sécurité incendie (voir action #42-43)	Maintenir
45. Élaborer un rapport annuel sur la réalisation du plan de mise en œuvre et le transmettre au Comité de Sécurité Incendie, de manière à ce que la MRC puisse réaliser son rapport d'activité dans le délai requis.	100%	Le rapport actuel fait état de la réalisation des objectifs.	Maintenir ce rapport annuellement.
46. Participer à l'analyse de la mise sur pied d'un système de communication à l'échelle des deux municipalités (via le Comité de Sécurité Incendie).	100%	Compris dans les fonctions des membres du Comité de sécurité incendie (voir action #42-43-44)	Maintenir
47. Participer au processus de coordination à l'échelle de la MRC des intervenants liés à la sécurité publique au moins une fois par année (via le Comité de Sécurité Incendie ou le Comité de Sécurité Publique).	100%	Compris dans les fonctions des membres du Comité de sécurité incendie (voir action #42-43-44-46)	Maintenir

Tableaux servant à évaluer les indicateurs de performance

Tableau A.1

Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement d'avertisseurs de fumée			
Année prévue au PMO	Nb de visites à effectuer	Nb de visites effectuées	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	116	116	100
An 2	421	484	115
An 3	811	1140	141
An 4	616	789	128
An 5	616	642	104
Total:	2580	3171	123

Tableau A.2

Programme d'inspection périodique des risques plus élevés			
Année prévue au PMO	Nb de bâtiments à inspecter	Nb de bâtiments inspectés	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a
An 2	97	54	56
An 3	79	92	116
An 4	60	67	112
An 5	79	30	38
Total:	315	243	77

Tableau A.3

Plans d'intervention			
Année prévue au PMO	Nb de plans d'intervention à réaliser	Nb de plans d'intervention réalisés	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a
An 2	0	0	n/a
An 3	0	0	n/a
An 4	44	45	102
An 5	44	41	93
Total:	88	86	98

Tableau A.4

Formation des pompiers					
Année prévue au PMO	Nb de pompiers du SSI	Nb de pompiers non soumis à la réglementation (embauchés avant 1998)	Nb de pompiers devant être formés selon les exigences	Nb de pompiers formés selon les exigences	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	31	2	29	29	100
An 2	32	0	32	32	100
An 3	39	0	39	39	100
An 4	31	0	31	31	100
An 5	32	0	32	32	100

Tableau A.5

Formation des officiers					
Année prévue au PMO	Nb d'officiers du SSI	Nb d'officiers non soumis à la réglementation	Nb d'officiers devant être formés selon les exigences	Nb d'officiers formés selon les exigences	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	6	0	6	6	100
An 2	6	0	6	6	100
An 3	6	0	6	6	100
An 4	5	0	5	5	100
An 5	4	0	4	4	100

Tableau A.6

Essais et vérifications annuels des véhicules			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant subir un essai et/ou une vérification annuelle	Nb de véhicules ayant réussi l'essai et/ou une vérification annuelle	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	8	8	100
An 2	8	8	100
An 3	8	8	100
An 4	8	8	100
An 5	7	7	100

Tableau A.7

Attestation de performance des véhicules			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant faire l'objet d'une attestation de performance	Nb de véhicules ayant réussi une attestation de performance	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a
An 2	0	0	n/a
An 3	0	0	n/a
An 4	0	0	n/a
An 5	0	0	n/a

Tableau A.8

Attestation de conformité des véhicules			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant faire l'objet d'une attestation de conformité	Nb de véhicules ayant réussi une attestation de conformité	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	1	1	100
An 2	0	0	n/a
An 3	0	0	n/a
An 4	0	0	n/a
An 5	2	0	0

Tableau A.9

Modification sur les véhicules d'intervention			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant faire l'objet d'une modification	Nb de véhicules qui ont fait l'objet d'une modification	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	1	1	100
An 2	0	0	n/a
An 3	0	0	n/a
An 4	0	0	n/a
An 5	0	0	n/a

Tableau A.10

Essai annuel des pompes portatives			
Année prévue au PMO	Nb de pompes portatives devant subir un essai annuel	Nb de pompes portatives ayant subi et réussi un essai annuel	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	3	3	100
An 2	3	3	100
An 3	3	3	100
An 4	3	3	100
An 5	3	3	100

Tableau A.11

Acquisition des vêtements de protection et d'équipement d'intervention						
Année prévue au PMO	Nb d'habits de combat à acquérir	Nb d'habits de combat acquis	Objectif atteint au PMO (%)	Nb d'avertisseurs de détresse pour APRIA à acquérir	Nb d'avertisseurs de détresse pour APRIA acquis	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	3	3	100	0	0	n/a
An 2	5	5	100	0	0	n/a
An 3	10	10	100	0	0	n/a
An 4	0	0	n/a	0	0	n/a
An 5	6	6	100	0	0	n/a

Tableau A.12

Acquisition et entretien des appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA)						
Année prévue au PMO	Nb d'APRIA à acquérir	Nb d'APRIA acquis	Objectif atteint au PMO (%)	Nb d'APRIA devant subir un banc d'essai	Nb d'APRIA ayant subi et réussi le banc d'essai	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a	38	38	100
An 2	0	0	n/a	38	38	100
An 3	0	0	n/a	34	34	100
An 4	0	0	n/a	34	34	100
An 5	0	0	n/a	34	34	100

Tableau A.13

Acquisition des bouteilles pour les appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA)			
Année prévue au PMO	Nb de bouteilles pour APRIA à acquérir	Nb de bouteilles pour APRIA acquises	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	6	6	100
An 2	0	0	n/a
An 3	0	0	n/a
An 4	0	0	n/a
An 5	0	0	n/a
Total:	6	6	100

Tableau A.14

Aménagement de points d'eau			
Année prévue au PMO	Nb de points d'eau à aménager	Nb de points d'eau aménagés	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a
An 2	0	0	n/a
An 3	0	0	n/a
An 4	0	0	n/a
An 5	0	0	n/a
Total:	0	0	n/a

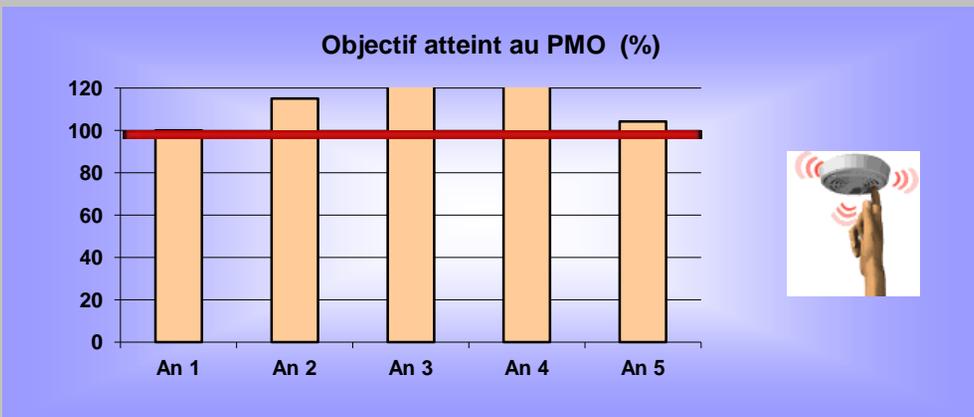
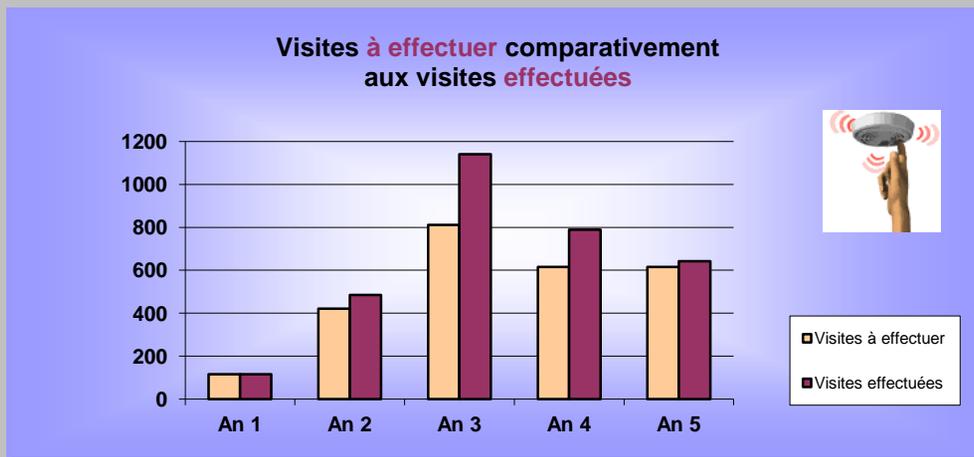
Tableau A.15

Force de frappe (FDF) lors des interventions en incendie					
Année prévue au PMO	Nb total d'appels auprès du SSI	Nb d'appels pour un incendie de bâtiment	Nb d'interventions requérant une FDF	Nb d'interventions où la FDF a été atteinte	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	138	50	47	41	87
An 2	126	56	51	43	84
An 3	116	36	36	33	92
An 4	107	32	28	25	89
An 5	166	65	58	55	95

Tableau A.16

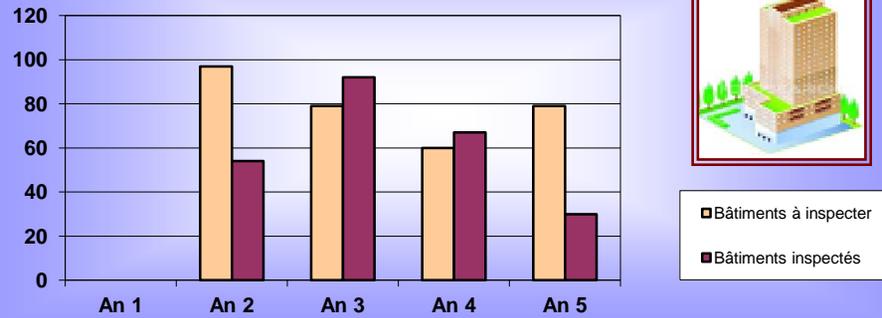
Force de frappe (FDF) pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération					
Année prévue au PMO	Nb total d'appels auprès du SSI	Nb d'appels pour la désincarcération	Nb d'interventions requérant une FDF	Nb d'interventions où la FDF a été atteinte	Atteinte de la FDF pour les interventions de désincarcération (%)
An 1					n/a
An 2					n/a
An 3					n/a
An 4					n/a
An 5					n/a

A.1 Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement d'avertisseurs de fumée

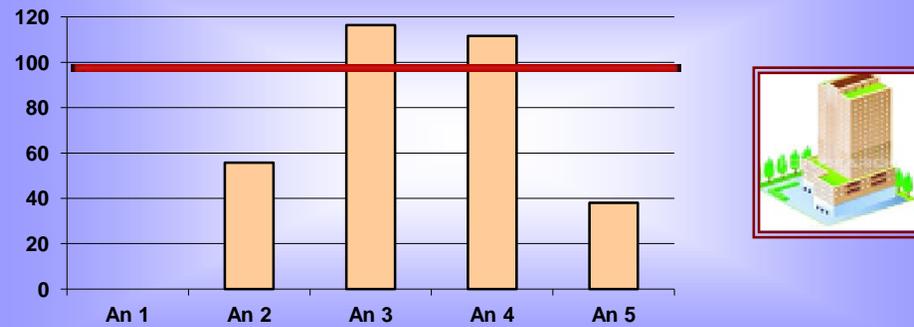


A.2 Programme d'inspections périodiques des risques plus élevés

Bâtiments à inspecter comparativement
aux bâtiments inspectés

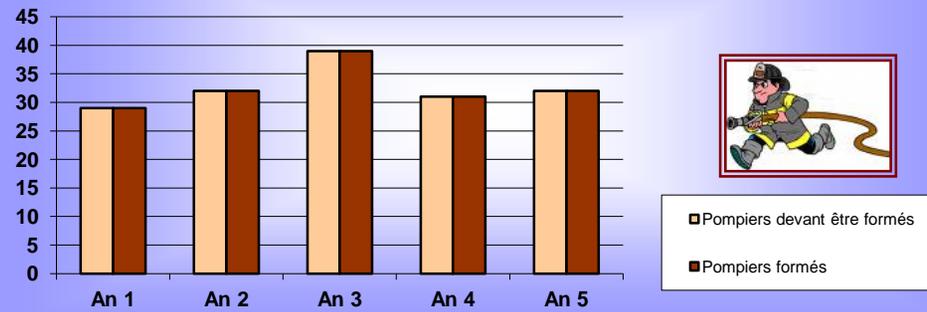


Objectif atteint au PMO (%)

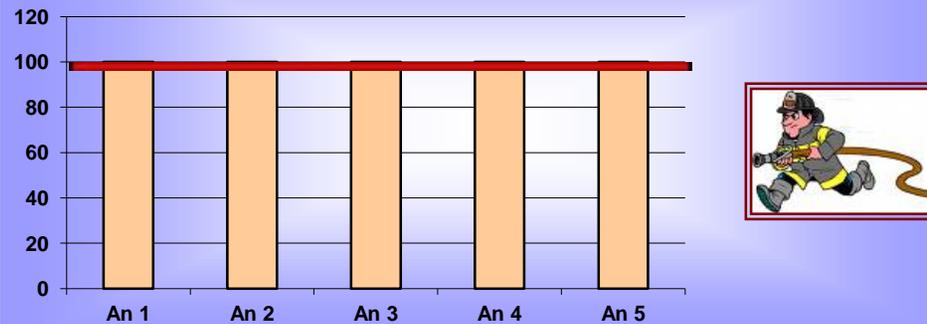


A.4 Formation des pompiers

Pompiers **devant être** formés comparativement
aux pompiers **formés** selon les exigences

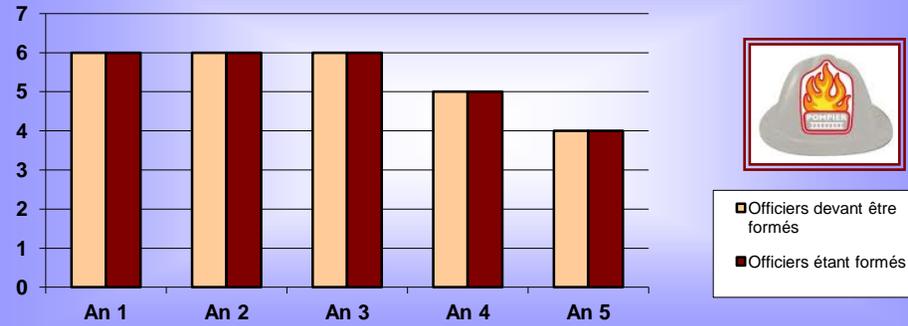


Objectif atteint au PMO (%)

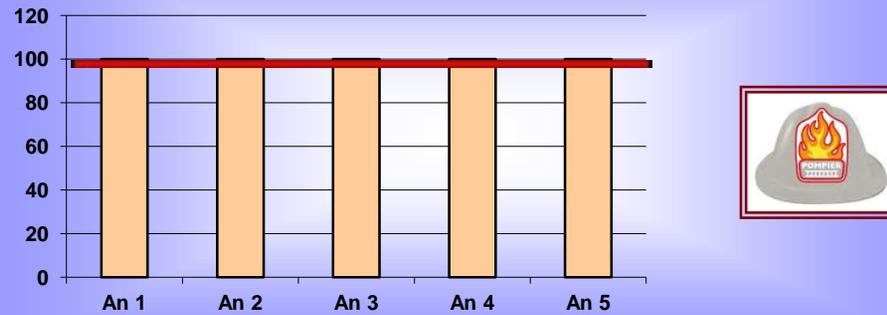


A.5 Formation des officiers

Officiers **devant être formés** comparativement
aux officiers **formés** selon les exigences

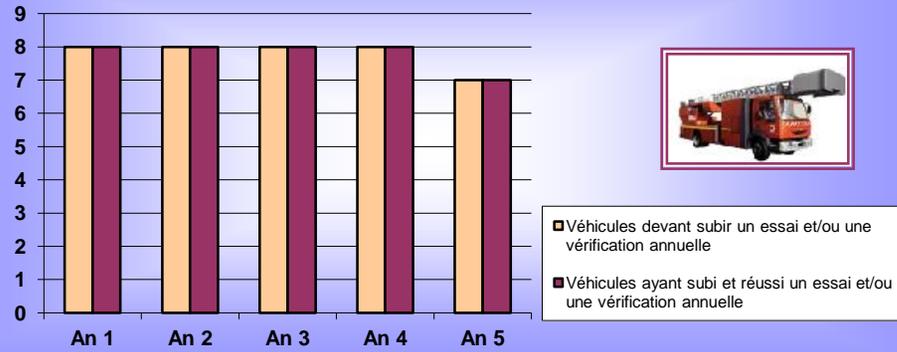


Objectif atteint au PMO (%)



A.6 Essais et vérifications annuels des véhicules

Suivi des essais et des vérifications annuels des véhicules

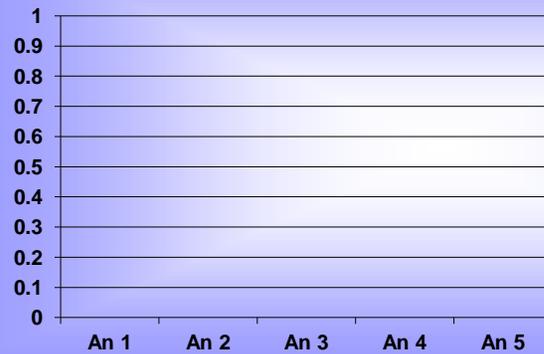


Objectif atteint au PMO (%)



A.7 Attestation de performance des véhicules

Suivi des attestations de performance des véhicules



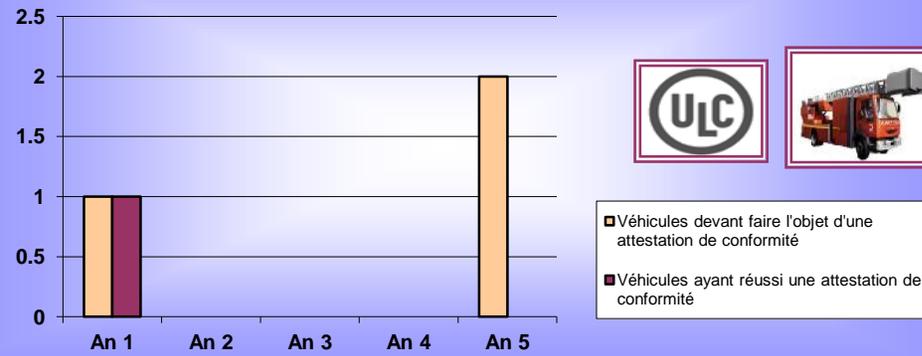
- Véhicules devant subir une attestation de performance
- Véhicules ayant réussi une attestation de performance

Objectif atteint au PMO (%)

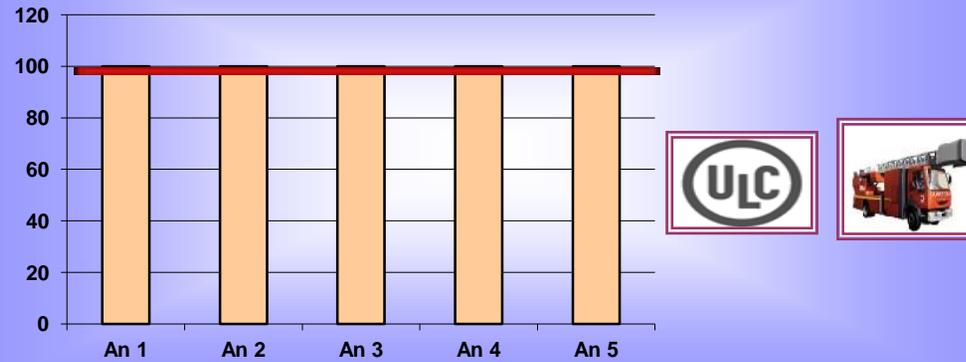


A.8 Attestation de conformité des véhicules

Suivi des attestations de **conformité** des véhicules

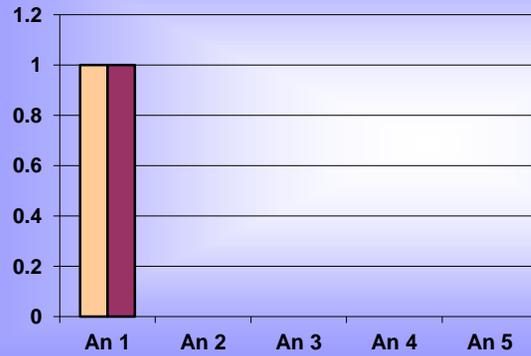


Objectif atteint au PMO (%)



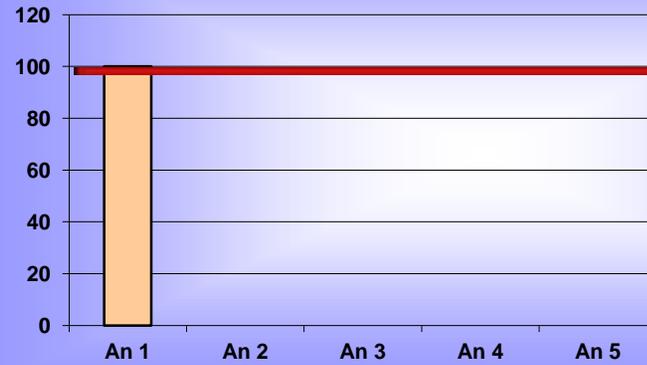
A.9 Modifications sur les véhicules d'intervention

Suivi des modifications des véhicules



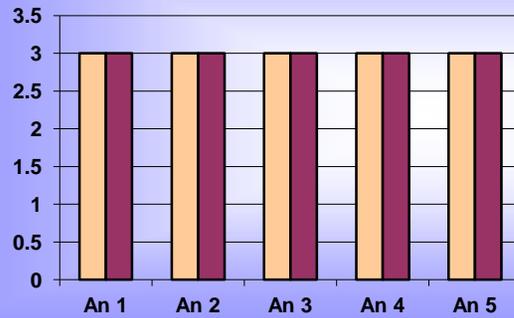
- Véhicules devant faire l'objet d'une modification
- Véhicules qui ont fait l'objet d'une modification

Objectif atteint au PMO (%)



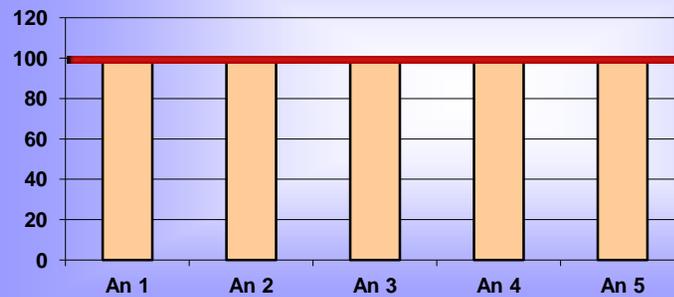
A.10 Essai annuel des pompes portatives

Pompes portatives devant subir un essai annuel
comparativement aux pompes portatives
ayant subi et réussi un essai annuel

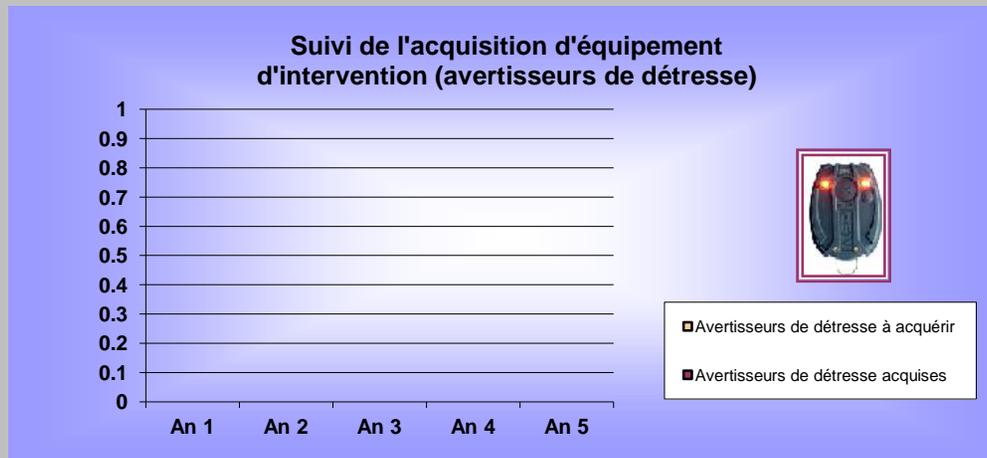
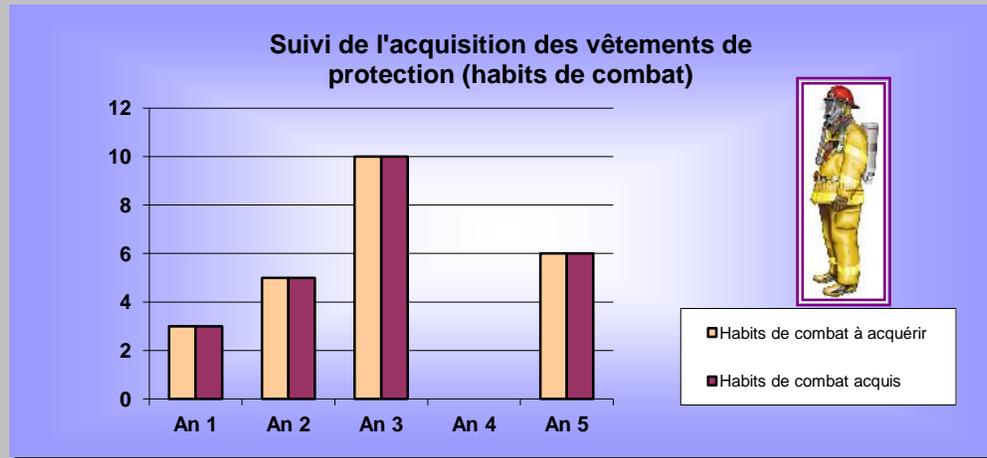


- Pompes portatives devant subir un essai annuel
- Pompes portatives ayant subi et réussi un essai annuel

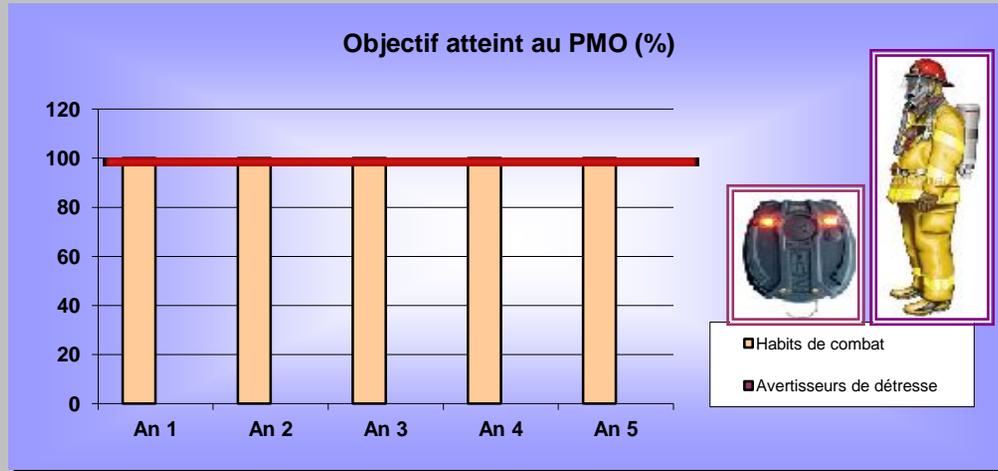
Objectif atteint au PMO (%)



A.11 Acquisition des vêtements de protection et d'équipement d'intervention



A.11 Acquisition des vêtements de protection et d'équipement d'intervention (suite)

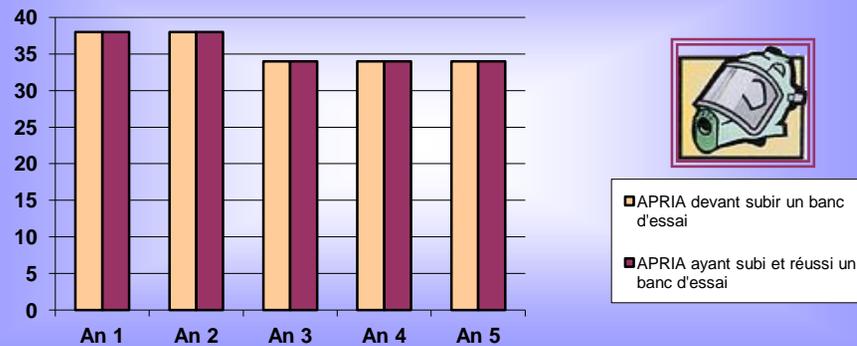


A.12 Acquisition et entretien des appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA)

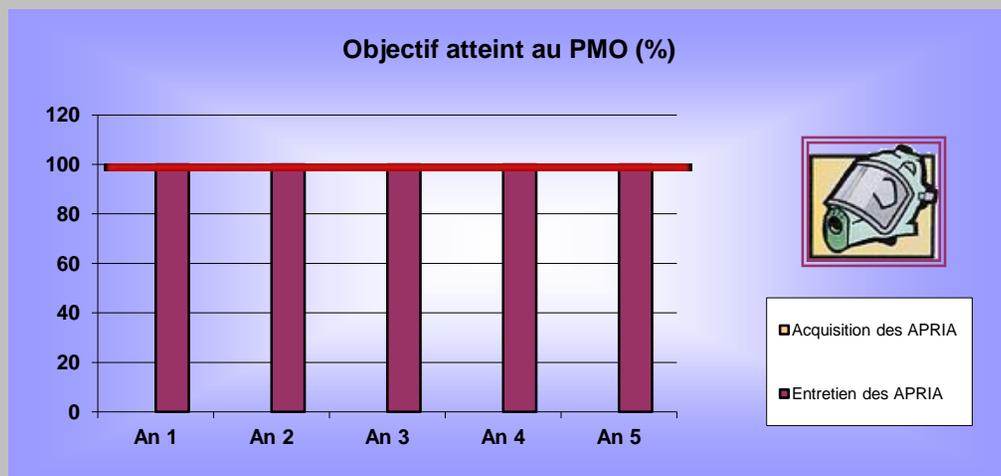
Suivi de l'acquisition des APRIA



Suivi des bancs d'essai des APRIA

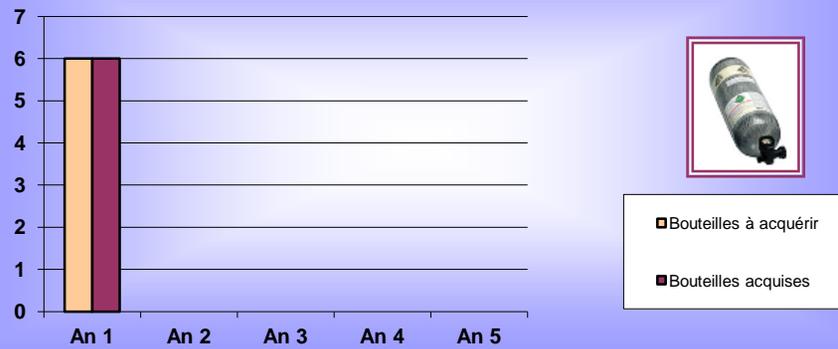


A.12 Acquisition et entretien des appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA) (suite)

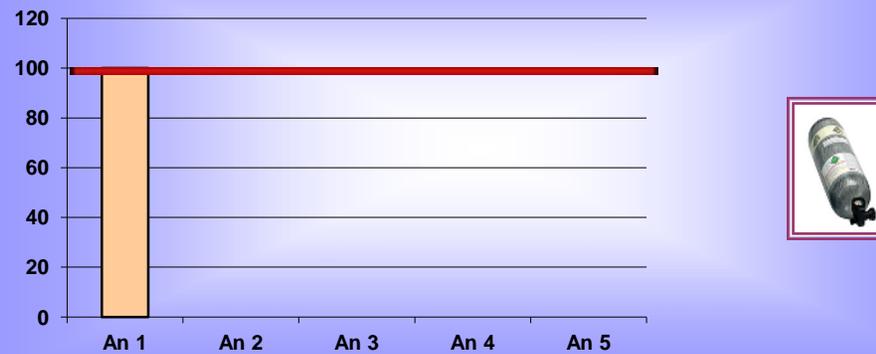


A.13 Acquisition des bouteilles pour les appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA)

Suivi de l'acquisition des bouteilles pour APRIA

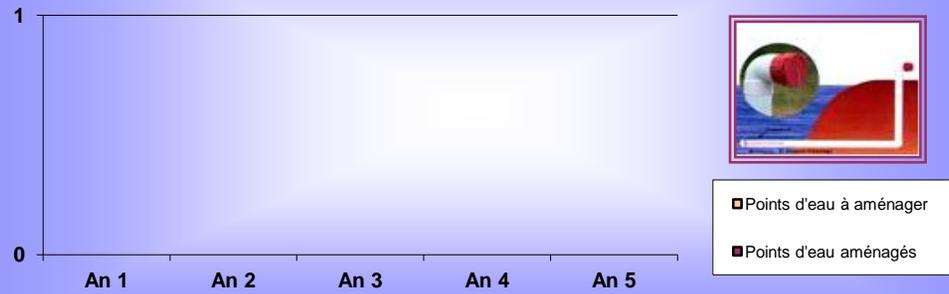


Objectif atteint au PMO (%)

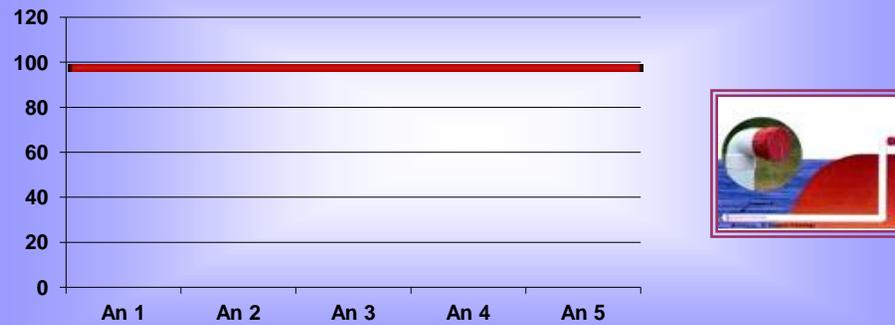


A.14 Aménagement de points d'eau

Points d'eau à aménager comparativement
aux points d'eau aménagés

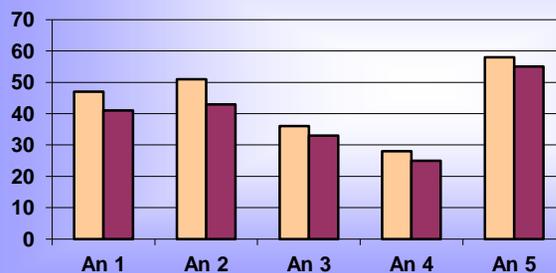


Objectif atteint au PMO (%)



A.15 Force de frappe (FDF) lors des interventions en incendie

Incendies **requérant** une force de frappe (FDF) comparativement aux incendies où la force de frappe **a été atteinte**



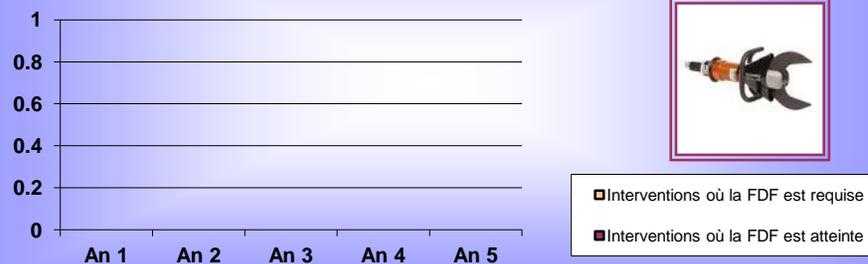
- Incendies où la FDF est requise
- Incendies où la FDF a été atteinte

Objectif atteint au PMO (%)

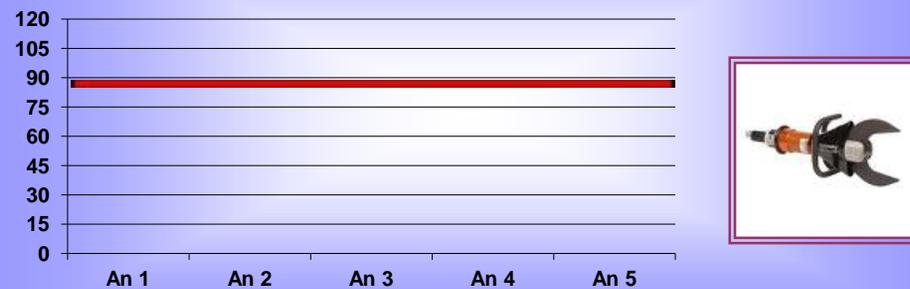


A.16 Force de frappe (FDF) pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération

Interventions de désincarcération requérant une force de frappe comparativement aux interventions où la force de frappe a été atteinte



Atteinte de la force de frappe pour les interventions de désincarcération (%)



PARTIE 5

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU TNO LAC-WALKER

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 5

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
1. Conclure une entente de service afin que les cinq programmes de prévention soient appliqués par les ressources du service incendie de Sept-Îles dans le secteur du lac Daigle. (Voir le plan de mise en œuvre de la Ville de Sept-Îles)	100%		
2. Suite à une entente de service avec la Ville de Sept-Îles, s'assurer que le secteur du lac Daigle soit desservi par le service incendie de Sept-Îles, en conformité avec les protocoles opérationnels de l'annexe A.	100%	Entente initiale qui venait à échéance en décembre 2013, a été reconduite	
3. Suite à une entente de service avec la Ville de Sept-Îles, appliquer le programme de réalisation des plans d'intervention pour les bâtiments de risques élevés et très élevés dans le secteur du lac Daigle, tel que défini au schéma.	100%	Réalisé en septembre 2014	
4. Pour les bâtiments se trouvant au lac Daigle, visiter tous les bâtiments tel que définis au plan de mise en œuvre de la Ville de Sept-Îles.	100%	Réalisé en septembre 2014	
5. Pour le secteur du lac Daigle, analyser la réglementation municipale dans le but d'y inclure des dispositions d'autoprotection.	50%	En attente de la révision de Port-Cartier afin de compléter l'harmonisation régionale. (absence de greffier et de chef incendie une partie de 2014)	Devra être planifié en fonction de la nomination en février du chef incendie de Port-Cartier, probable automne 2015.